

# SITUATION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI WALLON

et des autres régions

Décembre 2022

Veille, analyse et prospective du marché de l'emploi

**Statistiques  
mensuelles**

**forem**

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. INDICATEURS DU MARCHÉ DE L'EMPLOI</b> .....	<b>4</b>
1.1. Taux d'activité, d'emploi et de chômage .....	4
<b>2. DONNÉES MENSUELLES DU CHÔMAGE</b> .....	<b>5</b>
2.1. Chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés par l'ONEM (paiements).....	5
2.2. Différentes catégories de la demande d'emploi en Wallonie .....	6
2.3. Indicateur et taux de demande d'emploi en Wallonie .....	7
2.4. Historique des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) en Belgique.....	8
<b>3. DONNÉES ANNUELLES DU MARCHÉ DU TRAVAIL</b> .....	<b>9</b>
3.1. Évolution de l'emploi intérieur selon l'ICN, entre 2011 et 2020.....	9
3.2. Évolution de l'emploi intérieur (par secteur et région) selon l'ICN, entre 2019 et 2020 .....	10
3.3. Évolution de l'emploi intérieur wallon (par secteur et statut) selon l'ICN, entre 2019 et 2020.....	11
3.4. Évolution de l'emploi résident wallon (par secteur) selon l'ONSS, entre les quatrièmes trimestres 2020 et 2021 .....	12
3.5. Évolution de l'emploi intérieur selon l'ONSS par mois.....	13
3.6. Évolution du travail indépendant (par secteur) selon l'INASTI, entre 2020 et 2021.....	14
<b>4. ANNEXE 1 : INDICATEURS DU MARCHÉ DE L'EMPLOI</b> .....	<b>15</b>
4.1. Historique des taux d'activité, d'emploi et de chômage par région .....	15
4.2. Historique des taux d'activité, d'emploi et de chômage wallon par âge .....	16
<b>5. ANNEXE 2 : PERSONNES RECEVANT DES PAIEMENTS DE L'ONEM</b> .....	<b>17</b>
5.1. Évolution des chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés par l'ONEM (paiements).....	17
5.2. Évolution des chômeurs après un travail à temps plein demandeurs d'emploi indemnisés (paiements).....	18
5.3. Évolution des chômeurs après études demandeurs d'emploi indemnisés (paiements).....	19
5.4. Travailleurs soutenus par l'ONEM (paiements).....	20
5.5. Travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec le soutien de l'ONEM (paiements) .....	21

<b>6. ANNEXE 3 : DEI EN WALLONIE (hors Communauté germanophone)</b> .....	<b>22</b>
6.1. DEI répartition par genre.....	22
6.2. DEI répartition par âge.....	23
6.3. DEI répartition par durée d'inoccupation .....	24
6.4. DEI répartition par type d'études.....	25
6.5. DEI répartition par branche d'activité d'origine .....	26
6.6. DEI répartition par arrondissements et provinces.....	30
<b>7. ANNEXE 4 : DONNÉES ANNUELLES DU MARCHÉ DE L'EMPLOI</b> .....	<b>34</b>
7.1. Évolution de l'emploi intérieur wallon salarié (par secteur) selon l'ONSS .....	34
<b>NOTICES MÉTHODOLOGIQUES</b> .....	<b>35</b>
NOTICE 1. La mesure du marché de l'emploi.....	36
NOTICE 2. Indicateurs du marché de l'emploi .....	38
NOTICE 3. Personnes recevant des paiements de l'ONEM.....	40
NOTICE 4. Demandeurs d'emploi inoccupés en Wallonie.....	41
NOTICE 5. Données annuelles du marché de l'emploi .....	43

# 1. INDICATEURS DU MARCHÉ DE L'EMPLOI

## 1.1. Taux d'activité, d'emploi et de chômage

### Sources :

- SPF (Service public fédéral) Economie, Direction générale Statistique, Statbel

### Périodicité :

- Données EFT (Enquêtes sur les forces de travail) : trimestrielle

### Note méthodologique :

Les taux harmonisés au niveau européen selon les recommandations du Bureau International du Travail (BIT) sont calculés à partir des enquêtes sur les forces de travail (EFT). Il s'agit d'une enquête par sondage menée de manière continue par le SPF Economie auprès des ménages. Les personnes interrogées ont entre 15 et 89 ans depuis 2021.

Depuis 2017, l'enquête utilise un panel rotatif. Elle repose sur un nouvel échantillon de 6.695 ménages tirés chaque trimestre, ceux-ci pouvant être interrogés jusqu'à quatre fois.

Les autres pays européens font le même type d'enquête sur leur territoire et Eurostat en coordonne les résultats. Les taux harmonisés sont utilisés pour les comparaisons internationales.

Les objectifs de taux d'emploi étant fixés en Belgique pour la population âgée de 20 à 64 ans, les indicateurs relatifs à ce groupe d'âge sont désormais disponibles parallèlement à ceux concernant les 15 à 64 ans.

La terminologie et la méthodologie se trouvent en notice 2.

Taux d'activité, d'emploi et de chômage harmonisés au niveau européen (BIT) - Données enquêtes sur les forces de travail - Source : SPF Economie, Direction générale Statistique, Statbel								
Région	TAUX D'ACTIVITE							
	Population de 15 à 64 ans				Population de 20 à 64 ans			
	2021			2022 T3	2021			2022 T3
	H	F	Total	Total	H	F	Total	Total
Wallonie	69,8 %	61,2 %	65,5 %	65,5 %	76,0 %	66,7 %	71,3 %	71,3 %
Bruxelles	71,8 %	59,2 %	65,5 %	68,2 %	77,9 %	64,0 %	70,9 %	73,8 %
Flandre	76,2 %	69,4 %	72,8 %	74,5 %	81,7 %	74,4 %	78,1 %	79,2 %
Belgique	73,7 %	65,7 %	69,7 %	71,0 %	79,5 %	70,8 %	75,1 %	76,1 %

Région	TAUX D'EMPLOI							
	Population de 15 à 64 ans				Population de 20 à 64 ans			
	2021			2022 T3	2021			2022 T3
	H	F	Total	Total	H	F	Total	Total
Wallonie	63,3 %	56,0 %	59,6 %	60,3 %	69,2 %	61,2 %	65,2 %	65,9 %
Bruxelles	62,7 %	52,0 %	57,3 %	60,5 %	68,2 %	56,2 %	62,2 %	65,8 %
Flandre	72,9 %	67,0 %	70,0 %	71,9 %	78,6 %	71,9 %	75,3 %	76,8 %
Belgique	68,7 %	61,8 %	65,3 %	66,9 %	74,5 %	66,8 %	70,6 %	72,1 %

Région	TAUX DE CHOMAGE							
	Population de 15 à 64 ans				Population de 20 à 64 ans			
	2021			2022 T3	2021			2022 T3
	H	F	Total	Total	H	F	Total	Total
Wallonie	9,3 %	8,5 %	8,9 %	8,0 %	8,9 %	8,2 %	8,6 %	7,6 %
Bruxelles	12,7 %	12,2 %	12,5 %	11,3 %	12,5 %	12,1 %	12,3 %	10,9 %
Flandre	4,3 %	3,5 %	3,9 %	3,6 %	3,8 %	3,3 %	3,6 %	3,0 %
Belgique	6,7 %	5,9 %	6,3 %	5,7 %	6,3 %	5,7 %	6,0 %	5,2 %

## 2. DONNÉES MENSUELLES DU CHÔMAGE

### 2.1. Chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés par l'ONEM (paiements)

#### Sources :

ONEM, Stat Info

#### Périodicité :

Mensuelle

#### Disponibilité :

m - 1

#### Note méthodologique :

Des données supplémentaires sur les différentes catégories de personnes percevant des paiements de l'ONEM peuvent être consultées en annexe 2.

La terminologie se trouve en notice 3.

Ces données reflètent le nombre de paiements effectués par les organismes de paiement dans le cadre de l'assurance-chômage.

Les **chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi** sont les personnes qui ont reçu une allocation au cours du mois considéré, sur base d'un emploi à temps plein ou à temps partiel volontaire, une allocation de chômage avec complément d'entreprise, une allocation d'insertion professionnelle (sur base des études), une allocation de sauvegarde destinée à certains allocataires d'insertion arrivés en fin de droit, ou encore une allocation octroyée aux travailleurs occupés dans le secteur des arts.

La composition de la statistique des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi évolue dans le temps. Avant juillet 2014, seuls les bénéficiaires d'allocations de chômage après un travail à temps plein et d'allocations d'insertion après les études y étaient repris. Les dernières modifications remontent à octobre 2020 (ajout de l'allocation de sauvegarde) et octobre 2022 (ajout de l'allocations pour les travailleurs occupés dans le secteur des arts).

Personnes recevant des allocations - Novembre 2022			
Source : ONEM, Stat Info			
	Chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés par l'ONEM		
	H	F	Total
Wallonie hors Com. germ.	67.986	55.140	123.126
Communauté germanophone	744	591	1.335
Bruxelles	33.254	26.717	59.971
Flandre	57.294	43.944	101.238
Belgique	159.278	126.392	285.670

Personnes recevant des allocations - évolution en Wallonie				
Source : ONEM, Stat Info				
MOYENNES ANNUELLES				
Période	Chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés par l'ONEM			
	RW hors Com. germ.	Com. germ.	Total RW	
	chif. abs.	chif. abs.	chif. abs.	écart an.
2014	196.666	2.209	198.874	- 1,9 %
2015	171.978	2.082	174.059	- 12,5 %
2016	163.645	2.003	165.648	- 4,8 %
2017	151.400	1.828	153.228	- 7,5 %
2018	140.288	1.623	141.911	- 7,4 %
2019	132.580	1.530	134.109	- 5,5 %
2020	135.485	1.601	137.086	+ 2,2 %
2021	130.684	1.498	132.182	- 3,6 %
SERIES BRUTES - Variations annuelles				
Novembre 2021	123.949	1.392	125.341	- 9,2 %
Décembre 2021	117.489	1.337	118.826	- 9,2 %
Janvier 2022	131.008	1.471	132.479	- 9,8 %
Février 2022	126.151	1.350	127.501	- 9,9 %
Mars 2022	124.024	1.367	125.391	- 9,3 %
Avril 2022	123.387	1.391	124.778	- 9,4 %
Mai 2022	119.759	1.319	121.078	- 9,7 %
Juin 2022	116.382	1.309	117.691	- 8,0 %
Juillet 2022	120.445	1.355	121.800	- 4,2 %
Août 2022	122.627	1.396	124.023	- 6,7 %
Septembre 2022	118.986	1.339	120.325	- 5,0 %
Octobre 2022	122.115	1.311	123.426	- 4,3 %
Novembre 2022	123.126	1.335	124.461	- 0,7 %

## 2.2. Différentes catégories de la demande d'emploi en Wallonie

### Sources :

- Le Forem, Stat 92
- ADG

### Calculs :

Le Forem

### Périodicité :

Mensuelle

### Note méthodologique :

Les ventilations des DEI peuvent être consultées en annexe 3. La terminologie et des remarques relatives aux ruptures statistiques dans les séries, se trouvent en notice 4.

Les **DE demandeurs d'allocations (DEDA)** regroupent les codes :

- 00 : chômeur complet indemnisé ;
- 07 : chômeur indemnisé sur base d'un travail à temps réduit volontaire ;

Les **jeunes DE en stage d'insertion** correspondent au code :

- 02 : jeune en stage d'insertion professionnelle (article 36, jeune à la sortie des études âgé de 18 ans et plus) ;

Les **DEI inscrits obligatoirement** regroupent les codes :

- 04 : chômeur exclu des allocations ;
- 05 : demandeur d'emploi inscrit à la demande du CPAS ;

Les **DEI inscrits librement** regroupent les codes :

- 03 : demandeur d'emploi libre inoccupé ;
- 18 : demandeur d'emploi licencié ayant reçu une indemnité de rupture.

Les catégories de la demande d'emploi												
Sources : Le Forem, stat 92 ; ADG												
Wallonie												
SERIES BRUTES - Variations annuelles												
Période	DE demandeurs d'allocations (DEDA)		jeunes DE en stage d'insertion		DEDA + jeunes DE en stage d'insertion		DE inoccupés inscrits obligatoirement		DE inoccupés inscrits librement		Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) - Total	
	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.
Décembre 2021	121.852	- 10,2 %	34.970	+ 6,4 %	156.822	- 7,0 %	27.974	- 6,9 %	10.240	- 5,6 %	195.036	- 6,9 %
Janvier 2022	125.104	- 9,4 %	34.567	+ 7,1 %	159.671	- 6,3 %	27.496	- 9,3 %	12.375	+ 11,1 %	199.542	- 5,8 %
Février 2022	123.367	- 8,9 %	34.349	+ 8,2 %	157.716	- 5,6 %	27.229	- 10,1 %	14.108	+ 22,3 %	199.053	- 4,7 %
Mars 2022	120.522	- 8,0 %	33.466	+ 10,4 %	153.988	- 4,5 %	26.500	- 12,2 %	15.885	+ 38,1 %	196.373	- 3,3 %
Avril 2022	120.231	- 7,4 %	33.272	+ 14,7 %	153.503	- 3,4 %	26.096	- 13,1 %	17.692	+ 59,5 %	197.291	- 1,4 %
Mai 2022	117.142	- 7,3 %	33.189	+ 18,6 %	150.331	- 2,6 %	25.840	- 13,2 %	18.797	+ 75,9 %	194.968	+ 0,1 %
Juin 2022	115.801	- 7,5 %	33.485	+ 18,3 %	149.286	- 2,7 %	25.645	- 13,4 %	20.128	+ 94,5 %	195.059	+ 0,9 %
Juillet 2022	127.964	- 5,0 %	37.619	+ 15,3 %	165.583	- 1,1 %	25.865	- 13,2 %	22.163	+ 113,4 %	213.611	+ 2,9 %
Août 2022	128.678	- 4,7 %	41.070	+ 11,9 %	169.748	- 1,2 %	25.679	- 12,9 %	23.872	+ 128,8 %	219.299	+ 3,6 %
Septembre 2022	120.578	- 3,3 %	45.069	+ 18,6 %	165.647	+ 1,8 %	24.799	- 13,6 %	24.200	+ 132,7 %	214.646	+ 6,4 %
Octobre 2022	119.518	- 0,7 %	44.383	+ 21,5 %	163.901	+ 4,4 %	24.688	- 13,3 %	25.026	+ 137,7 %	213.615	+ 9,0 %
Novembre 2022	118.811	+ 0,4 %	43.765	+ 18,4 %	162.576	+ 4,7 %	23.940	- 14,3 %	26.180	+ 161,6 %	212.696	+ 10,1 %
Décembre 2022	120.523	- 1,1 %	43.313	+ 23,9 %	163.836	+ 4,5 %	24.070	- 14,0 %	27.369	+ 167,3 %	215.275	+ 10,4 %

## 2.3. Indicateur et taux de demande d'emploi en Wallonie

### Sources :

- Le Forem, Stat 92
- ADG

### Calculs :

Le Forem

### Périodicité :

Mensuelle

### Note méthodologique :

L'indicateur de demande d'emploi correspond au nombre de DE demandeurs d'allocations et de jeunes en stage d'insertion professionnelle divisé par la dernière estimation disponible de la population active (calculée par le Steunpunt WSE, moyenne 2019, pour l'IWEPS).

Le taux de demande d'emploi est le nombre total de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) divisé par la dernière estimation disponible de la population active (calculée par le Steunpunt WSE, moyenne 2019, pour l'IWEPS).

Tous deux sont calculés pour l'ensemble de la Wallonie (y compris la Communauté germanophone) et pour la Wallonie hors Communauté germanophone.

Période	Indicateur et taux de demande d'emploi en Wallonie									
	Sources : Le Forem, stat 92 ; ADG									
	WALLONIE (y compris la Communauté germanophone)					WALLONIE (hors Communauté germanophone)				
	DEDA + jeunes en stage d'insertion	Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)	Population active de référence	Indicateur de demande d'emploi	Taux de demande d'emploi	DEDA + jeunes en stage d'insertion	Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)	Population active de référence	Indicateur de demande d'emploi	Taux de demande d'emploi
Décembre 2020	168.586	209.466	1.603.098	10,5%	13,1%	166.846	207.125	1.572.216	10,6%	13,2%
Janvier 2021	170.347	211.780	1.603.098	10,6%	13,2%	168.582	209.411	1.572.216	10,7%	13,3%
Février 2021	167.125	208.953	1.603.098	10,4%	13,0%	165.368	206.538	1.572.216	10,5%	13,1%
Mars 2021	161.274	202.978	1.603.098	10,1%	12,7%	159.640	200.711	1.572.216	10,2%	12,8%
Avril 2021	158.926	200.065	1.603.098	9,9%	12,5%	157.320	197.856	1.572.216	10,0%	12,6%
Mai 2021	154.321	194.764	1.603.098	9,6%	12,1%	152.770	192.644	1.572.216	9,7%	12,3%
Juin 2021	153.436	193.384	1.603.098	9,6%	12,1%	151.870	191.239	1.572.216	9,7%	12,2%
Juillet 2021	167.360	207.540	1.603.098	10,4%	12,9%	165.519	205.054	1.572.216	10,5%	13,0%
Août 2021	171.748	211.653	1.603.098	10,7%	13,2%	169.893	209.164	1.572.216	10,8%	13,3%
Septembre 2021	162.703	201.797	1.603.098	10,1%	12,6%	160.988	199.478	1.572.216	10,2%	12,7%
Octobre 2021	156.939	195.949	1.603.098	9,8%	12,2%	155.291	193.720	1.572.216	9,9%	12,3%
Novembre 2021	155.264	193.207	1.603.098	9,7%	12,1%	153.671	191.053	1.572.216	9,8%	12,2%
Décembre 2021	156.822	195.036	1.603.098	9,8%	12,2%	155.236	192.872	1.572.216	9,9%	12,3%
Janvier 2022	159.671	199.542	1.603.098	10,0%	12,4%	158.089	197.386	1.572.216	10,1%	12,6%
Février 2022	157.716	199.053	1.603.098	9,8%	12,4%	156.210	196.944	1.572.216	9,9%	12,5%
Mars 2022	153.988	196.373	1.603.098	9,6%	12,2%	152.502	194.305	1.572.216	9,7%	12,4%
Avril 2022	153.503	197.291	1.603.098	9,6%	12,3%	152.018	195.222	1.572.216	9,7%	12,4%
Mai 2022	150.331	194.968	1.603.098	9,4%	12,2%	148.884	192.881	1.572.216	9,5%	12,3%
Juin 2022	149.286	195.059	1.603.098	9,3%	12,2%	147.827	192.931	1.572.216	9,4%	12,3%
Juillet 2022	165.583	213.611	1.603.098	10,3%	13,3%	163.870	211.182	1.572.216	10,4%	13,4%
Août 2022	169.748	219.299	1.603.098	10,6%	13,7%	167.981	216.770	1.572.216	10,7%	13,8%
Septembre 2022	165.647	214.646	1.603.098	10,3%	13,4%	164.030	212.273	1.572.216	10,4%	13,5%
Octobre 2022	163.901	213.615	1.603.098	10,2%	13,3%	162.371	211.284	1.572.216	10,3%	13,4%
Novembre 2022	162.576	212.696	1.603.098	10,1%	13,3%	161.131	210.503	1.572.216	10,2%	13,4%
Décembre 2022	163.836	215.275	1.603.098	10,2%	13,4%	162.378	213.078	1.572.216	10,3%	13,6%

## 2.4. Historique des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) en Belgique

### Sources :

- Le Forem, Stat92 + ADG (DEI Wallonie)
- ONEM, Direction statistique (DEI Flandre, Bruxelles, Belgique)

### Calculs :

Le Forem

### Périodicité :

Mensuelle

### Note méthodologique :

Afin de garantir la cohérence entre les séries régionales, la demande d'emploi en Flandre est exprimée comme historiquement en DEI, demandeurs d'emploi inoccupés (soit les *NWWZ, niet werkenden werkzoekenden*).

Depuis juillet 2021, le VDAB communique en termes de *WZW (werkzoekenden zonder werk)*, une catégorie qui ne partage que partiellement un contenu commun avec les DEI.

Pour de plus amples informations sur cette classification adoptée par le VDAB et pour les statistiques relatives aux WZW, veuillez consulter l'application [Arvastat](#) du VDAB.

Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)								
Sources : Le Forem, Stat92 + ADG (DEI Wallonie), Actiris, VDAB ONEM, Direction statistique publication (DEI Belgique)								
MOYENNES ANNUELLES								
Période	DEI Wallonie		DEI Bruxelles		DEI Flandre		DEI Belgique	
	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.
2013	252.972	2,0%	109.429	1,5%	221.901	8,5%	584.302	4,3%
2014	254.089	0,4%	110.336	0,8%	233.349	5,2%	597.774	2,3%
2015	242.387	-4,6%	103.212	-6,5%	232.927	-0,2%	578.526	-3,2%
2016	230.294	-5,0%	97.820	-5,2%	224.779	-3,5%	552.893	-4,4%
2017	219.321	-4,8%	93.392	-4,5%	212.677	-5,4%	525.389	-5,0%
2018	208.757	-4,8%	90.203	-3,4%	195.989	-7,8%	494.949	-5,8%
2019	203.247	-2,6%	88.047	-2,4%	184.851	-5,7%	476.145	-3,8%
2020	209.263	3,0%	88.803	0,9%	195.591	5,8%	493.657	3,7%
2021	201.426	-3,7%	88.780	0,0%	173.865	-11,1%	464.070	-6,0%
2022	205.952	2,2%	86.250	-2,9%	161.244	-7,3%	453.446	-2,3%
SERIES BRUTES - Variations annuelles								
Décembre 2021	195.036	-6,9%	87.295	-3,6%	159.543	-16,3%	441.874	-9,9%
Janvier 2022	199.542	-5,8%	86.676	-4,5%	163.007	-15,5%	449.225	-9,3%
Février 2022	199.053	-4,7%	85.700	-5,2%	160.749	-15,0%	445.502	-8,8%
Mars 2022	196.373	-3,3%	85.878	-5,6%	158.678	-13,4%	440.929	-7,6%
Avril 2022	197.291	-1,4%	84.459	-5,4%	157.222	-11,8%	438.972	-6,1%
Mai 2022	194.968	0,1%	83.526	-4,7%	154.088	-8,7%	432.582	-4,1%
Juin 2022	195.059	0,9%	84.475	-3,9%	153.951	-7,2%	433.485	-3,1%
Juillet 2022	213.611	2,9%	86.167	-2,7%	169.099	-6,2%	468.877	-1,6%
Août 2022	219.299	3,6%	88.638	-2,4%	171.786	-4,6%	479.723	-0,6%
Septembre 2022	214.646	6,4%	88.086	-0,2%	163.313	-3,5%	466.045	1,5%
Octobre 2022	213.615	9,0%	88.155	0,5%	160.953	-0,5%	462.723	3,9%
Novembre 2022	212.696	10,1%	86.160	0,8%	159.962	1,7%	458.818	5,2%
Décembre 2022	215.275	10,4%	87.075	-0,3%	162.120	1,6%	464.470	5,1%



## 3. DONNÉES ANNUELLES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

### 3.1. Évolution de l'emploi intérieur selon l'ICN, entre 2011 et 2020

#### Source :

ICN, Comptes régionaux (SEC 2010), 2011-2020

#### Calculs :

Le Forem

#### Périodicité :

Annuelle

#### Note méthodologique :

Les travailleurs sont imputés au territoire géographique où est installée l'unité de production pour les salariés et l'adresse officielle (domicile) ou déclarée pour les indépendants.

La catégorie "unité extra-régionale" comprend toutes les unités résidentes établies sur le territoire économique de la Belgique, mais non sur le territoire géographique proprement dit.

Les travailleurs ne sont recensés qu'une seule fois.

Le système des comptes nationaux et régionaux est le système SEC 2010, remplaçant depuis septembre 2014 le SEC 1995.

Les comptes nationaux ont fait l'objet de plusieurs révisions méthodologiques depuis octobre 2019, impliquant une révision de la série historique. Les changements sont détaillés sur le site de la Banque Nationale de Belgique.

Evolution de l'emploi intérieur par région selon l'ICN, entre 2011 et 2020										
Source : Comptes régionaux de l'ICN, 2011-2020										
Année n	Nombre de travailleurs (année n)					Evolution de l'emploi (écarts annuels)				
	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Unité extra-régionale	Belgique	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Unité extra-régionale	Belgique
2011	1.225.215	689.770	2.635.349	2.735	4.553.069	16.633	11.507	32.036	-99	60.077
2012	1.228.815	690.828	2.650.016	2.745	4.572.404	3.600	1.058	14.667	10	19.335
2013	1.221.864	690.680	2.643.884	2.624	4.559.052	-6.951	-148	-6.132	-121	-13.352
2014	1.222.507	694.716	2.657.308	2.659	4.577.190	643	4.036	13.424	35	18.138
2015	1.233.294	692.134	2.689.338	2.578	4.617.344	10.787	-2.582	32.030	-81	40.154
2016	1.248.239	695.191	2.729.803	1.981	4.675.214	14.945	3.057	40.465	-597	57.870
2017	1.268.986	700.310	2.777.175	2.027	4.748.498	20.747	5.119	47.372	46	73.284
2018	1.285.046	705.249	2.825.529	2.355	4.818.179	16.060	4.939	48.354	328	69.681
2019	1.300.349	713.533	2.878.877	2.469	4.895.228	15.303	8.284	53.348	114	77.049
2020	1.296.911	710.501	2.884.446	2.564	4.894.422	-3.438	-3.032	5.569	95	-806

## 3.2. Évolution de l'emploi intérieur (par secteur et région) selon l'ICN, entre 2019 et 2020

### Source :

ICN, Comptes régionaux (SEC 2010), 2019-2020

### Calculs :

Le Forem

### Périodicité :

Annuelle

### Note méthodologique :

Les travailleurs sont imputés au territoire géographique où est installée l'unité de production pour les salariés et l'adresse officielle (domicile) ou déclarée pour les indépendants.

La catégorie "unité extra-régionale" comprend toutes les unités résidentes établies sur le territoire économique de la Belgique, mais non sur le territoire géographique proprement dit.

Les travailleurs ne sont recensés qu'une seule fois.

Le classement par branche d'activité repose sur la nomenclature NACE-BEL 2008.

Les comptes nationaux ont fait l'objet de plusieurs révisions méthodologiques depuis octobre 2019, impliquant une révision de la série historique. Les changements sont détaillés sur le site de la Banque Nationale de Belgique.

Evolution de l'emploi intérieur (par secteur et région) selon l'ICN, entre 2019 et 2020										
Source : Comptes régionaux de l'ICN (SEC 2010), 2005-2020										
Secteur	Nombre de travailleurs en 2020					Evolution de l'emploi entre 2019-2020				
	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Unité extra-régionale	Belgique	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Unité extra-régionale	Belgique
A. Agriculture, sylviculture et pêche	17.946	135	41.738	0	59.819	-27	11	480	0	464
B. Industries extractives	1.902	90	535	0	2.527	-29	-2	-4	0	-35
C. Industrie manufacturière	130.026	19.315	357.027	0	506.368	-1.247	130	-2.104	0	-3.221
D. Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	5.773	3.713	9.039	0	18.525	85	57	121	0	263
E. Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	10.387	5.279	18.719	0	34.385	160	87	373	0	620
F. Construction	84.094	21.492	184.462	0	290.048	-50	-113	3.624	0	3.461
G. Commerce de gros et de détail; réparation d'automobiles et de motocycles	162.447	60.380	366.900	0	589.727	-1.507	-766	478	0	-1.795
H. Transports et entreposage	64.573	40.283	161.649	0	266.505	1.035	490	1.421	0	2.946
I. Hébergement et restauration	39.904	26.751	80.139	0	146.794	-2.713	-2.307	-7.117	0	-12.137
J. Information et communication	20.714	32.646	77.458	0	130.818	96	-293	1.344	0	1.147
K. Activités financières et d'assurance	18.344	48.702	47.128	0	114.174	-749	-1.324	13	0	-2.060
L. Activités immobilières	7.884	6.673	16.392	0	30.949	88	108	395	0	591
M. Activités spécialisées, scientifiques et techniques	112.550	86.190	334.427	0	533.167	1.823	1.019	9.095	0	11.937
N. Activités de services administratifs et de soutien	102.748	58.380	280.105	0	441.233	-4.345	-3.235	-14.657	0	-22.237
O. Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	139.620	120.839	178.638	2.564	441.661	148	411	-165	95	489
P. Enseignement	128.465	62.996	225.914	0	417.375	947	1.597	3.765	0	6.309
Q. Santé humaine et action sociale	197.001	73.682	386.989	0	657.672	2.881	831	6.108	0	9.820
R. Arts, spectacles et activités récréatives	13.648	11.412	22.951	0	48.011	-72	332	-6	0	254
S. Autres activités de services	33.995	25.428	63.983	0	123.406	180	395	1.429	0	2.004
T. Activités des ménages (employeurs, producteurs de biens et services pour usage propre)	4.890	6.115	30.253	0	41.258	-142	-460	976	0	374
Total général	1.296.911	710.501	2.884.446	2.564	4.894.422	-3.438	-3.032	5.569	95	-806

### 3.3. Évolution de l'emploi intérieur wallon (par secteur et statut) selon l'ICN, entre 2019 et 2020

#### Source :

ICN, Comptes régionaux (SEC 2010), 2019-2020

#### Calculs :

Le Forem

#### Périodicité :

Annuelle

#### Note méthodologique :

Les travailleurs sont imputés au territoire géographique où est installée l'unité de production pour les salariés et l'adresse officielle (domicile) ou déclarée pour les indépendants.

Les travailleurs ne sont recensés qu'une seule fois.

Le classement par branche d'activité repose sur la nomenclature NACE-BEL 2008.

Les comptes nationaux ont fait l'objet de plusieurs révisions méthodologiques depuis octobre 2019, impliquant une révision de la série historique. Les changements sont détaillés sur le site de la Banque Nationale de Belgique.

Evolution de l'emploi intérieur wallon (par secteur et statut) selon l'ICN, entre 2019 et 2020									
Source : Comptes régionaux de l'ICN (SEC 2010), 2005-2020									
Secteur	Chiffres absolus en 2020			Evolution de l'emploi entre 2019-2020			Taux de croissance entre 2019-2020 en %		
	Indépendants	Salariés	Total	Indépendants	Salariés	Total	Indépendants	Salariés	Total
A. Agriculture, sylviculture et pêche	13.378	4.568	17.946	-223	196	-27	- 1,6 %	+ 4,5 %	- 0,2 %
B. Industries extractives	24	1.878	1.902	-4	-25	-29	- 14,3 %	- 1,3 %	- 1,5 %
C. Industrie manufacturière	7.914	122.112	130.026	5	-1.252	-1.247	+ 0,1 %	- 1,0 %	- 0,9 %
D. Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0	5.773	5.773	0	85	85	+ 0,0 %	+ 1,5 %	+ 1,5 %
E. Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	234	10.153	10.387	-34	194	160	- 12,7 %	+ 1,9 %	+ 1,6 %
F. Construction	21.429	62.665	84.094	-33	-17	-50	- 0,2 %	- 0,0 %	- 0,1 %
G. Commerce de gros et de détail; réparation d'automobiles et de motocycles	26.016	136.431	162.447	-513	-994	-1.507	- 1,9 %	- 0,7 %	- 0,9 %
H. Transports et entreposage	2.505	62.068	64.573	-26	1.061	1.035	- 1,0 %	+ 1,7 %	+ 1,6 %
I. Hébergement et restauration	10.635	29.269	39.904	-263	-2.450	-2.713	- 2,4 %	- 7,7 %	- 6,4 %
J. Information et communication	4.771	15.943	20.714	100	-4	96	+ 2,1 %	- 0,0 %	+ 0,5 %
K. Activités financières et d'assurance	1.814	16.530	18.344	-17	-732	-749	- 0,9 %	- 4,2 %	- 3,9 %
L. Activités immobilières	1.808	6.076	7.884	55	33	88	+ 3,1 %	+ 0,5 %	+ 1,1 %
M. Activités spécialisées, scientifiques et techniques	79.837	32.713	112.550	501	1.322	1.823	+ 0,6 %	+ 4,2 %	+ 1,6 %
N. Activités de services administratifs et de soutien	11.100	91.648	102.748	498	-4.843	-4.345	+ 4,7 %	- 5,0 %	- 4,1 %
O. Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	0	139.620	139.620	0	148	148	+ 0,0 %	+ 0,1 %	+ 0,1 %
P. Enseignement	3.173	125.292	128.465	239	708	947	+ 8,1 %	+ 0,6 %	+ 0,7 %
Q. Santé humaine et action sociale	28.602	168.399	197.001	410	2.471	2.881	+ 1,5 %	+ 1,5 %	+ 1,5 %
R. Arts, spectacles et activités récréatives	3.617	10.031	13.648	197	-269	-72	+ 5,8 %	- 2,6 %	- 0,5 %
S. Autres activités de services	15.878	18.117	33.995	662	-482	180	+ 4,4 %	- 2,6 %	+ 0,5 %
T. Activités des ménages (employeurs, producteurs de biens et services pour usage propre)	0	4.890	4.890	0	-142	-142	+ 0,0 %	- 2,8 %	- 2,8 %
Total général	232.735	1.064.176	1.296.911	1.554	-4.992	-3.438	+ 0,7 %	- 0,5 %	- 0,3 %

### 3.4. Évolution de l'emploi résident wallon (par secteur) selon l'ONSS, entre les quatrièmes trimestres 2020 et 2021

#### Source :

ONSS, Données « Emploi salarié », 2020/T4-2021/T4

#### Calculs :

Le Forem

#### Périodicité :

Trimestrielle

#### Note méthodologique :

Ces données concernent les travailleurs salariés assujettis à l'ONSS qui résident en Wallonie (ou en Belgique) et qui sont occupés en Belgique.

À partir de 2017, les données relatives aux employeurs et travailleurs des administrations locales et provinciales sont incluses dans le champ d'observation des statistiques de l'ONSS (suite à sa fusion avec l'ORPSS au 1/01/2017).

#### Travailleur occupé :

La statistique du nombre de travailleurs occupés repose sur l'élimination des doubles comptages issus des multiples prestations d'un même travailleur en fin de trimestre. Leur imputation est réalisée sur la base de leur résidence principale connue au dernier jour du trimestre.

Le classement par branche d'activité repose sur la nomenclature NACE-BEL 2008.

Evolution de l'emploi résident wallon (par secteur) selon l'ONSS, entre les quatrièmes trimestres 2020 et 2021							
Source : ONSS – Données « Emploi salarié », 2020 (quatrième trimestre) à 2021 (quatrième trimestre)							
Secteur	Wallonie				Belgique		
	Chiffres absolus en 2021/4	Evolution de l'emploi entre 2020/4-2021/4	Coefficient de spécialisation	Taux de croissance 2020/4-2021/4	Chiffres absolus en 2021/4	Evolution de l'emploi entre 2020/4-2021/4	Taux de croissance 2020/4-2021/4
A. Agriculture, sylviculture et pêche	3.999	169	0,94	4,4%	14.301	64	0,4%
<b>TOTAL SECTEUR PRIMAIRE</b>	<b>3.999</b>	<b>169</b>	<b>0,94</b>	<b>4,4%</b>	<b>14.301</b>	<b>64</b>	<b>0,4%</b>
B. Industries extractives	1.711	3	2,56	0,2%	2.261	14	0,6%
C. Industrie manufacturière	113.688	464	0,84	0,4%	454.673	5.044	1,1%
D. Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	6.575	8	1,17	0,1%	19.034	-134	-0,7%
E. Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	10.857	29	1,15	0,3%	32.005	214	0,7%
F. Construction	64.092	1.652	1,06	2,6%	204.125	3.041	1,5%
<b>TOTAL SECTEUR SECONDAIRE</b>	<b>196.923</b>	<b>2.156</b>	<b>0,93</b>	<b>1,1%</b>	<b>712.098</b>	<b>8.179</b>	<b>1,2%</b>
G. Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	144.825	3.652	0,99	2,6%	494.438	6.441	1,3%
H. Transports et entreposage	62.902	971	0,91	1,6%	232.303	5.753	2,5%
I. Hébergement et restauration	30.712	2.833	0,99	10,2%	104.477	9.052	9,5%
J. Information et communication	25.177	1.682	0,73	7,2%	117.299	6.468	5,8%
K. Activités financières et d'assurance	29.174	-140	0,85	-0,5%	116.064	-1.027	-0,9%
L. Activités immobilières	6.768	155	1,02	2,3%	22.339	382	1,7%
M. Activités spécialisées, scientifiques et techniques	39.887	1.561	0,72	4,1%	186.227	7.936	4,5%
N. Activités de services administratifs et de soutien	101.035	4.086	0,87	4,2%	392.059	6.336	1,6%
<b>TOTAL SECTEUR TERTIAIRE</b>	<b>440.480</b>	<b>14.800</b>	<b>0,89</b>	<b>3,5%</b>	<b>1.665.206</b>	<b>41.341</b>	<b>2,5%</b>
O. Administration publique et défense; Sécurité Sociale Obligatoire	183.346	1.635	1,33	0,9%	466.564	2.469	0,5%
P. Enseignement	134.223	625	1,10	0,5%	413.463	6.358	1,6%
Q. Santé humaine et action sociale	177.636	2.484	1,05	1,4%	570.256	4.889	0,9%
R. Arts, Spectacles Et Activités Récréatives	12.533	874	1,15	7,5%	36.655	2.203	6,4%
S-T-U. Autres Activités et Services	21.507	460	0,96	2,2%	75.707	1.575	2,1%
<b>TOTAL SECTEUR QUATERNAIRE</b>	<b>529.245</b>	<b>6.078</b>	<b>1,14</b>	<b>1,2%</b>	<b>1.562.645</b>	<b>17.494</b>	<b>1,1%</b>
Total général	1.170.647	23.203	1,00	2,0%	3.954.250	67.078	1,7%

### 3.5. Évolution de l'emploi intérieur selon l'ONSS par mois

#### Source et calculs :

ONSS, baromètre de l'emploi salarié

#### Périodicité :

Mensuelle

#### Disponibilité :

m - 1

#### Note méthodologique :

Ces données concernent tous les employeurs et travailleurs relevant de la sécurité sociale belge.

Il s'agit du nombre moyen mensuel de personnes ayant au moins une relation de travail au cours de la période mensuelle d'observation, et pour lesquelles le régime belge de sécurité sociale est applicable. Sont concernés (sauf convention internationale) les travailleurs qui fournissent des prestations sur le territoire belge pour un employeur établi en Belgique, et aussi pour un employeur établi à l'étranger mais disposant d'un siège d'exploitation en Belgique dont dépendent ces travailleurs.

Les travailleurs non soumis aux cotisations ONSS ainsi que les étudiants ne sont pas repris dans le baromètre.

La source primaire est la Dimona (Déclaration Immédiate / *Onmiddellijke Aangifte*), soit le signalement immédiat à l'ONSS du début et/ou de la fin d'une relation de travail entre un travailleur et un employeur.

Évolution de l'emploi intérieur, selon l'ONSS										
Source et calculs : ONSS, baromètre de l'emploi salarié										
NOMBRE MOYEN DE SALAIRES										
(Répartition par région de résidence)										
Période	Wallonie		Flandre		Bruxelles		Etranger ou Inconnu		Total	
	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.
Décembre 2020	1.177.481	- 0,7 %	2.469.702	- 0,9 %	339.925	- 2,3 %	96.668	- 3,6 %	4.083.775	- 1,0 %
Janvier 2021	1.168.924	- 0,4 %	2.456.430	- 0,6 %	336.676	- 1,8 %	91.779	- 2,5 %	4.053.808	- 0,7 %
Février 2021	1.167.250	- 0,7 %	2.454.507	- 0,8 %	336.276	- 2,4 %	93.579	- 3,1 %	4.051.612	- 0,9 %
Mars 2021	1.170.942	- 0,4 %	2.461.011	- 0,6 %	337.534	- 2,0 %	94.319	- 2,4 %	4.063.807	- 0,7 %
Avril 2021	1.173.218	+ 1,4 %	2.463.728	+ 1,0 %	337.750	+ 0,2 %	95.478	+ 2,5 %	4.070.173	+ 1,1 %
Mai 2021	1.177.511	+ 2,2 %	2.470.657	+ 1,6 %	338.851	+ 1,4 %	98.030	+ 4,4 %	4.085.048	+ 1,8 %
Juin 2021	1.181.600	+ 2,4 %	2.476.803	+ 1,7 %	339.818	+ 1,9 %	101.178	+ 4,6 %	4.099.397	+ 2,0 %
Juillet 2021	1.165.202	+ 2,0 %	2.456.515	+ 1,5 %	336.193	+ 1,8 %	102.749	+ 2,2 %	4.060.658	+ 1,7 %
Août 2021	1.145.137	+ 1,7 %	2.429.092	+ 1,5 %	330.669	+ 1,5 %	100.883	+ 1,4 %	4.005.781	+ 1,6 %
Septembre 2021	1.175.923	+ 1,9 %	2.476.739	+ 1,6 %	339.794	+ 2,1 %	106.752	- 0,9 %	4.099.209	+ 1,7 %
Octobre 2021	1.196.408	+ 2,1 %	2.505.802	+ 1,7 %	347.640	+ 2,8 %	108.277	+ 6,5 %	4.158.127	+ 2,0 %
Novembre 2021	1.201.150	+ 2,1 %	2.512.500	+ 1,9 %	350.038	+ 3,2 %	104.699	+ 7,2 %	4.168.387	+ 2,2 %
Décembre 2021	1.206.234	+ 2,4 %	2.517.517	+ 1,9 %	352.817	+ 3,8 %	103.057	+ 6,6 %	4.179.624	+ 2,3 %
Janvier 2022	1.200.887	+ 2,7 %	2.505.561	+ 2,0 %	350.237	+ 4,0 %	97.690	+ 6,4 %	4.154.376	+ 2,5 %
Février 2022	1.202.847	+ 3,0 %	2.508.513	+ 2,2 %	351.085	+ 4,4 %	100.351	+ 7,2 %	4.162.795	+ 2,7 %
Mars 2022	1.204.436	+ 2,9 %	2.513.641	+ 2,1 %	352.400	+ 4,4 %	101.105	+ 7,2 %	4.171.582	+ 2,7 %
Avril 2022	1.205.660	+ 2,8 %	2.518.290	+ 2,2 %	353.751	+ 4,7 %	102.912	+ 7,8 %	4.180.612	+ 2,7 %
Mai 2022	1.207.289	+ 2,5 %	2.521.026	+ 2,0 %	355.574	+ 4,9 %	105.249	+ 7,4 %	4.189.137	+ 2,5 %
Juin 2022	1.207.229	+ 2,2 %	2.518.354	+ 1,7 %	356.138	+ 4,8 %	107.203	+ 6,0 %	4.188.923	+ 2,2 %
Juillet 2022	1.197.843	+ 2,8 %	2.506.281	+ 2,0 %	354.681	+ 5,5 %	109.525	+ 6,6 %	4.168.329	+ 2,7 %
Août 2022	1.164.923	+ 1,7 %	2.459.454	+ 1,2 %	345.062	+ 4,4 %	107.171	+ 6,2 %	4.076.611	+ 1,8 %
Septembre 2022	1.195.966	+ 1,7 %	2.501.166	+ 1,0 %	353.411	+ 4,0 %	113.955	+ 6,7 %	4.164.498	+ 1,6 %
Octobre 2022	1.215.507	+ 1,6 %	2.539.150	+ 1,3 %	362.009	+ 4,1 %	110.373	+ 1,9 %	4.227.039	+ 1,7 %
Novembre 2022	1.215.902	+ 1,2 %	2.543.462	+ 1,2 %	363.548	+ 3,9 %	107.949	+ 3,1 %	4.230.862	+ 1,5 %

### 3.6. Évolution du travail indépendant (par secteur) selon l'INASTI, entre 2020 et 2021

#### Source :

INASTI, Statistique des personnes assujetties au statut social des travailleurs indépendants, 31/12/2020 et 31/12/2021

#### Calculs :

Le Forem

#### Note méthodologique :

Les travailleurs sont géographiquement répartis d'après le domicile officiel des assujettis, laquelle ne correspond pas nécessairement au lieu d'exercice de l'activité professionnelle.

Le classement par branche d'activité, adapté aux activités des travailleurs indépendants, est propre à l'INASTI.

**Assujettis** : personnes qui relèvent du statut social des travailleurs indépendants par l'exercice d'une activité professionnelle en tant que travailleur indépendant ou aidant, à titre principal ou complémentaire.

**Activité complémentaire** : l'activité de travailleur indépendant est dite complémentaire lorsqu'elle est exercée parallèlement à une autre activité professionnelle, dite principale, qui est exercée habituellement dans un lien de subordination. L'activité est dite principale lorsque le nombre d'heures de travail mensuel est au moins égal à la moitié du nombre d'heures de travail mensuel prestées par un travailleur occupé à temps plein (dans la même entreprise ou, à défaut, dans la même branche d'activité).

Evolution du travail indépendant (par secteur) selon l'INASTI, entre 2020 et 2021												
Source : INASTI												
Secteur	Wallonie 2020				Wallonie 2021				Taux de croissance 2020-2021			
	Activité principale	Activité complémentaire	Activité après l'âge de la pension	Total (*)	Activité principale	Activité complémentaire	Activité après l'âge de la pension	Total (*)	Activité principale	Activité complémentaire	Activité après l'âge de la pension	Total (*)
Agriculture et pêche	19.091	7.422	4.870	31.383	18.856	7.556	5.060	31.472	- 1,2 %	+ 1,8 %	+ 3,9 %	+ 0,3 %
Industrie et artisanat	43.454	15.386	6.905	65.745	44.218	16.183	7.272	67.673	+ 1,8 %	+ 5,2 %	+ 5,3 %	+ 2,9 %
Commerce	54.416	24.336	11.927	90.679	54.140	25.180	12.451	91.771	- 0,5 %	+ 3,5 %	+ 4,4 %	+ 1,2 %
Professions libérales	62.543	34.849	11.908	109.300	64.359	36.851	12.658	113.868	+ 2,9 %	+ 5,7 %	+ 6,3 %	+ 4,2 %
Services	14.651	6.170	2.294	23.115	14.775	6.391	2.340	23.506	+ 0,8 %	+ 3,6 %	+ 2,0 %	+ 1,7 %
Divers	881	653	213	1.747	1.925	1.913	258	4.096	+ 118,5 %	+ 193,0 %	+ 211,1 %	+ 134,5 %
Total Wallonie	195.036	88.816	38.117	321.969	198.273	94.074	40.039	332.386	+ 1,7 %	+ 5,9 %	+ 5,0 %	+ 3,2 %

Secteur	Belgique 2020				Belgique 2021				Taux de croissance 2020-2021			
	Activité principale	Activité complémentaire	Activité après l'âge de la pension	Total (*)	Activité principale	Activité complémentaire	Activité après l'âge de la pension	Total (*)	Activité principale	Activité complémentaire	Activité après l'âge de la pension	Total (*)
Agriculture et pêche	62.619	24.675	14.779	102.073	61.047	24.642	15.286	100.975	- 2,5 %	- 0,1 %	+ 3,4 %	- 1,1 %
Industrie et artisanat	191.256	60.622	24.400	276.278	200.583	65.614	25.928	292.125	+ 4,9 %	+ 8,2 %	+ 6,3 %	+ 5,7 %
Commerce	217.270	76.354	39.833	333.457	216.900	80.483	42.085	339.468	- 0,2 %	+ 5,4 %	+ 5,7 %	+ 1,8 %
Professions libérales	232.631	106.694	35.093	374.418	242.101	114.125	37.652	393.878	+ 4,1 %	+ 7,0 %	+ 7,3 %	+ 5,2 %
Services	55.689	21.989	7.373	85.051	56.211	22.876	7.710	86.797	+ 0,9 %	+ 4,0 %	+ 4,6 %	+ 2,1 %
Divers	6.894	3.233	1.343	11.470	9.930	5.790	1.456	17.176	+ 44,0 %	+ 79,1 %	+ 8,4 %	+ 49,7 %
Total Belgique	766.359	293.567	122.821	1.182.747	786.772	313.530	130.117	1.230.419	+ 2,7 %	+ 6,8 %	+ 5,9 %	+ 4,0 %

(\*) Hors activité non connue.

# ANNEXES : VENTILATIONS ET ÉVOLUTIONS

## 4. ANNEXE 1 : INDICATEURS DU MARCHÉ DE L'EMPLOI

### 4.1. Historique des taux d'activité, d'emploi et de chômage par région

#### Source :

SPF (Service public fédéral) Economie, Direction générale Statistique et Information économique. Enquête sur les forces de travail.

#### Calculs :

Le Forem

#### Périodicité :

Annuelle

#### Note méthodologique :

Ces taux harmonisés au niveau européen répondent aux définitions du Bureau International du Travail. Ils sont calculés à partir des enquêtes sur les forces de travail (EFT), réalisées en Belgique et dans les autres pays européens. Eurostat coordonne les résultats de ces enquêtes.

En Belgique, l'enquête par sondage est menée de manière continue par le SPF Economie. Depuis 2017, une [nouvelle méthodologie](#) a été mise en place, basée sur un panel rotatif. Elle repose sur un nouvel échantillon de 6.695 ménages tirés chaque trimestre, ceux-ci pouvant être interrogés jusqu'à quatre fois.

**Attention.** Des modifications ont été apportées par le SPF Economie à l'enquête sur les forces de travail (EFT) en 2021. Il en résulte une rupture des séries chronologiques des indicateurs clés de l'emploi et du chômage, avec comme conséquence que les chiffres jusque 2020 inclus ne sont pas entièrement comparables à ceux de 2021.

Taux d'activité, d'emploi et de chômage par région (BIT)										
Source : SPF Economie - DG Statistique et Information économique. Enquête sur les forces de travail.										
Région	TAUX D'ACTIVITE (population active totale / population totale âgée de 15 à 64 ans)			TAUX D'EMPLOI (population active occupée / population totale âgée de 15 à 64 ans)			TAUX DE CHOMAGE (actifs en chômage BIT / population active totale)			
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
2019	Wallonie	67,9%	59,7%	63,8%	62,3%	56,1%	59,2%	8,2%	6,0%	7,2%
	Bruxelles	71,1%	59,3%	65,2%	62,0%	51,8%	56,9%	12,8%	12,6%	12,7%
	Flandre	76,4%	68,9%	72,7%	73,8%	66,8%	70,3%	3,3%	3,1%	3,3%
	Belgique	73,1%	64,9%	69,0%	68,9%	61,7%	65,3%	5,8%	5,0%	5,4%

	TAUX D'ACTIVITE			TAUX D'EMPLOI			TAUX DE CHOMAGE			
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
2020	Wallonie	68,3%	59,5%	63,9%	62,8%	55,6%	59,2%	8,2%	6,5%	7,4%
	Bruxelles	70,5%	58,6%	64,6%	62,0%	51,1%	56,5%	12,1%	12,8%	12,4%
	Flandre	75,3%	68,5%	71,9%	72,7%	66,0%	69,4%	3,5%	3,6%	3,5%
	Belgique	72,6%	64,5%	68,6%	68,4%	61,0%	64,7%	5,8%	5,4%	5,6%

	TAUX D'ACTIVITE			TAUX D'EMPLOI			TAUX DE CHOMAGE			
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
2021	Wallonie	69,8%	61,2%	65,5%	63,3%	56,0%	59,6%	9,3%	8,5%	8,9%
	Bruxelles	71,8%	59,2%	65,5%	62,7%	52,0%	57,3%	12,7%	12,2%	12,5%
	Flandre	76,2%	69,4%	72,8%	72,9%	67,0%	70,0%	4,3%	3,5%	3,9%
	Belgique	73,7%	65,7%	69,7%	68,7%	61,8%	65,3%	6,7%	5,9%	6,3%

## 4.2. Historique des taux d'activité, d'emploi et de chômage wallon par âge

### Source :

SPF Economie, DG Statistique et Information économique. Enquête sur les forces de travail.

### Calculs :

Le Forem

### Périodicité :

Annuelle

### Note méthodologique :

Ces taux harmonisés au niveau européen répondent aux définitions du Bureau International du Travail. Ils sont calculés à partir des enquêtes sur les forces de travail (EFT), réalisées en Belgique et dans les autres pays européens. Eurostat coordonne les résultats de ces enquêtes.

En Belgique, l'enquête par sondage est menée de manière continue par le SPF Economie. Depuis 2017, une [nouvelle méthodologie](#) a été mise en place, basée sur un panel rotatif. Elle repose sur un nouvel échantillon de 6.695 ménages tirés chaque trimestre, ceux-ci pouvant être interrogés jusqu'à quatre fois.

**Attention.** Des modifications ont été apportées par le SPF Economie à l'enquête sur les forces de travail (EFT) en 2021. Il en résulte une rupture des séries chronologiques des indicateurs clés de l'emploi et du chômage, avec comme conséquence que les chiffres jusque 2020 inclus ne sont pas entièrement comparables à ceux de 2021.

Taux d'activité, d'emploi et de chômage wallon par âge (BIT)										
Source : SPF Economie - DG Statistique et Information économique. Statistiques sociales. Enquête sur les forces de travail.										
Age		TAUX D'ACTIVITE (population active totale / population totale âgée de 15 à 64 ans)			TAUX D'EMPLOI (population active occupée / population totale âgée de 15 à 64 ans)			TAUX DE CHOMAGE (actifs en chômage BIT / population active totale)		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
2019	15-24 ans	26,0%	22,8%	24,4%	19,4%	18,7%	19,1%	25,4%	17,8%	21,9%
	25-49 ans	86,0%	77,7%	81,8%	79,3%	73,2%	76,2%	7,8%	5,7%	6,8%
	50-64 ans	64,5%	52,9%	58,6%	61,3%	50,8%	56,0%	4,9%	3,8%	4,4%
	15-64 ans	67,9%	59,7%	63,8%	62,3%	56,1%	59,2%	8,2%	6,0%	7,2%

		TAUX D'ACTIVITE			TAUX D'EMPLOI			TAUX DE CHOMAGE		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
2020	15-24 ans	28,2%	20,4%	24,4%	22,4%	15,7%	19,1%	20,9%	22,9%	21,7%
	25-49 ans	85,2%	77,2%	81,2%	78,5%	72,7%	75,6%	7,9%	5,8%	6,9%
	50-64 ans	66,0%	54,4%	60,1%	62,5%	51,9%	57,1%	5,3%	4,5%	5,0%
	15-64 ans	68,3%	59,5%	63,9%	62,8%	55,6%	59,2%	8,2%	6,5%	7,4%

		TAUX D'ACTIVITE			TAUX D'EMPLOI			TAUX DE CHOMAGE		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
2021	15-24 ans	30,4%	23,4%	26,9%	23,1%	17,1%	20,1%	24,1%	26,7%	25,2%
	25-49 ans	87,0%	79,3%	83,1%	79,2%	72,9%	76,0%	8,9%	8,1%	8,5%
	50-64 ans	66,6%	54,9%	60,7%	62,7%	52,3%	57,4%	5,8%	4,7%	5,3%
	15-64 ans	69,8%	61,2%	65,5%	63,3%	56,0%	59,6%	9,3%	8,5%	8,9%



## 5. ANNEXE 2 : PERSONNES RECEVANT DES PAIEMENTS DE L'ONEM

### 5.1. Évolution des chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés par l'ONEM (paiements)

Source :

ONEM

Calculs :

Le Forem

Périodicité :

Mensuelle

Disponibilité :

m - 1

Note méthodologique :

La statistique des paiements des chômeurs indemnisés distingue non demandeurs d'emploi et demandeurs d'emploi.

Ces derniers comprennent six types de bénéficiaires :

- d'allocations de chômage après un emploi à temps plein ;
- d'allocations de chômage après un emploi à temps partiel volontaire (sans dispense d'inscription comme demandeur d'emploi) ;
- d'allocations de chômage avec complément d'entreprise (sans dispense d'inscription comme demandeur d'emploi) ;
- d'allocations d'insertion après les études ;
- d'allocations de sauvegarde (période de 2 ans renouvelable) après l'échéance du droit aux allocations d'insertion (depuis octobre 2020) ;
- d'allocations octroyées aux travailleurs occupés dans le secteur des arts (depuis octobre 2022).

Evolution des chômeurs demandeurs d'emploi inoccupés indemnisés										
Sources : ONEM, annuaire statistique et Stat info										
Unités physiques										
Période	Wallonie hors Com. germ.		Communauté germanophone		Flandre		Bruxelles Capitale		Pays	
	chif. abs.	écart an.	chif. abs.	écart an.	chif. abs.	écart an.	chif. abs.	écart an.	chif. abs.	écart an.
2014	196.666	- 1,9 %	2.209	+ 1,9 %	179.491	+ 3,4 %	80.277	- 1,6 %	458.642	+ 0,2 %
2015	171.978	- 12,6 %	2.082	- 5,8 %	171.700	- 4,3 %	71.672	- 10,7 %	417.432	- 9,0 %
2016	163.645	- 4,8 %	2.003	- 3,8 %	162.808	- 5,2 %	66.757	- 6,9 %	395.213	- 5,3 %
2017	151.400	- 7,5 %	1.828	- 8,7 %	154.894	- 4,9 %	65.579	- 1,8 %	373.701	- 5,4 %
2018	140.288	- 7,3 %	1.623	- 11,2 %	141.946	- 8,4 %	64.364	- 1,9 %	348.221	- 6,8 %
2019	132.580	- 5,5 %	1.530	- 5,8 %	131.718	- 7,2 %	63.533	- 1,3 %	329.360	- 5,4 %
2020	135.485	+ 2,2 %	1.601	+ 4,7 %	136.293	+ 3,5 %	65.888	+ 3,7 %	339.267	+ 3,0 %
2021	130.684	- 3,5 %	1.498	- 6,4 %	123.466	- 9,4 %	65.865	- 0,0 %	321.513	- 5,2 %
SERIES BRUTES - Variations annuelles										
Novembre 2021	123.949	- 9,1 %	1.392	- 12,0 %	113.966	- 18,0 %	62.552	- 8,2 %	301.859	- 12,5 %
Décembre 2021	117.489	- 9,2 %	1.337	- 10,9 %	102.032	- 16,0 %	59.506	- 6,7 %	280.364	- 11,3 %
Janvier 2022	131.008	- 9,8 %	1.471	- 11,0 %	120.526	- 19,2 %	63.745	- 9,2 %	316.750	- 13,5 %
Février 2022	126.151	- 9,9 %	1.350	- 15,8 %	112.218	- 18,2 %	62.303	- 9,0 %	302.022	- 13,0 %
Mars 2022	124.024	- 9,2 %	1.367	- 13,1 %	108.975	- 18,0 %	62.211	- 8,0 %	296.577	- 12,4 %
Avril 2022	123.387	- 9,4 %	1.391	- 10,3 %	112.086	- 14,6 %	62.789	- 7,8 %	299.653	- 11,1 %
Mai 2022	119.759	- 9,7 %	1.319	- 12,6 %	105.853	- 17,8 %	61.498	- 8,8 %	288.429	- 12,7 %
Juin 2022	116.382	- 8,0 %	1.309	- 10,4 %	101.435	- 14,1 %	60.436	- 8,0 %	279.562	- 10,3 %
Juillet 2022	120.445	- 4,2 %	1.355	- 3,6 %	105.017	- 9,7 %	62.432	- 4,1 %	289.249	- 6,3 %
Août 2022	122.627	- 6,6 %	1.396	- 9,4 %	106.828	- 13,9 %	62.716	- 7,8 %	293.567	- 9,7 %
Septembre 2022	118.986	- 5,0 %	1.339	- 9,6 %	102.987	- 9,1 %	60.138	- 5,5 %	283.450	- 6,7 %
Octobre 2022	122.115	- 4,2 %	1.311	- 11,1 %	101.335	- 11,5 %	59.796	- 6,5 %	284.557	- 7,4 %
Novembre 2022	123.126	- 0,7 %	1.335	- 4,1 %	101.238	- 11,2 %	59.971	- 4,1 %	285.670	- 5,4 %

## 5.2. Évolution des chômeurs après un travail à temps plein demandeurs d'emploi indemnisés (paiements)

Source :

ONEM

Calculs :

Le Forem

Périodicité :

Mensuelle

Disponibilité :

m - 1

Note méthodologique :

La statistique des paiements des chômeurs indemnisés distingue non demandeurs d'emploi et demandeurs d'emploi.

Ces derniers comprennent six types de bénéficiaires :

- d'allocations de chômage après un emploi à temps plein ;
- d'allocations de chômage après un emploi à temps partiel volontaire (sans dispense d'inscription comme demandeur d'emploi) ;
- d'allocations de chômage avec complément d'entreprise (sans dispense d'inscription comme demandeur d'emploi) ;
- d'allocations d'insertion après les études ;
- d'allocations de sauvegarde (période de 2 ans renouvelable) après l'échéance du droit aux allocations d'insertion (depuis octobre 2020) ;
- d'allocations octroyées aux travailleurs occupés dans le secteur des arts (depuis octobre 2022).

Chômeurs après un travail à temps plein demandeurs d'emploi inoccupés indemnisés										
Sources : ONEM, annuaire statistique et Stat info										
Unités physiques										
Période	Wallonie hors Com. germ.		Communauté germanophone		Flandre		Bruxelles Capitale		Pays	
	chif. abs.	écart an.	chif. abs.	écart an.	chif. abs.	écart an.	chif. abs.	écart an.	chif. abs.	écart an.
2014	132.419	+ 1,4 %	1.701	+ 1,6 %	145.647	+ 4,4 %	61.103	+ 1,1 %	340.870	+ 2,6 %
2015	127.729	- 3,5 %	1.665	- 2,1 %	143.002	- 1,8 %	58.781	- 3,8 %	331.177	- 2,8 %
2016	122.789	- 3,9 %	1.602	- 3,8 %	136.346	- 4,7 %	56.027	- 4,7 %	316.764	- 4,4 %
2017	115.292	- 6,1 %	1.442	- 9,9 %	130.145	- 4,5 %	55.690	- 0,6 %	302.569	- 4,5 %
2018	107.794	- 6,5 %	1.291	- 10,5 %	118.306	- 9,1 %	54.988	- 1,3 %	282.380	- 6,7 %
2019	102.911	- 4,5 %	1.224	- 5,2 %	109.238	- 7,7 %	54.834	- 0,3 %	268.206	- 5,0 %
2020	105.945	+ 2,9 %	1.284	+ 4,9 %	113.241	+ 3,7 %	57.274	+ 4,5 %	277.744	+ 3,6 %
2021	102.529	- 3,2 %	1.207	- 6,0 %	101.570	- 10,3 %	57.342	+ 0,1 %	262.648	- 5,4 %
SERIES BRUTES - Variations annuelles										
Novembre 2021	97.504	- 8,2 %	1.127	- 12,4 %	93.602	- 18,5 %	54.601	- 7,7 %	246.834	- 12,4 %
Décembre 2021	92.685	- 8,5 %	1.061	- 12,5 %	83.257	- 16,6 %	52.036	- 6,6 %	229.039	- 11,2 %
Janvier 2022	103.724	- 8,5 %	1.199	- 11,4 %	99.890	- 19,5 %	55.650	- 8,9 %	260.463	- 13,2 %
Février 2022	99.669	- 8,9 %	1.095	- 16,1 %	92.358	- 18,6 %	54.481	- 8,6 %	247.603	- 12,7 %
Mars 2022	98.056	- 8,0 %	1.100	- 13,7 %	89.306	- 18,5 %	54.318	- 7,5 %	242.780	- 12,1 %
Avril 2022	97.868	- 7,9 %	1.095	- 13,4 %	92.439	- 14,5 %	54.915	- 7,2 %	246.317	- 10,4 %
Mai 2022	94.813	- 8,6 %	1.071	- 11,4 %	87.013	- 17,9 %	53.768	- 8,1 %	236.665	- 12,2 %
Juin 2022	92.264	- 7,2 %	1.060	- 9,3 %	83.327	- 13,9 %	52.886	- 7,5 %	229.537	- 9,8 %
Juillet 2022	95.853	- 3,2 %	1.066	- 5,0 %	86.699	- 9,1 %	54.741	- 3,6 %	238.359	- 5,5 %
Août 2022	97.576	- 5,8 %	1.096	- 10,7 %	88.100	- 13,8 %	54.827	- 7,4 %	241.599	- 9,2 %
Septembre 2022	94.355	- 4,3 %	1.045	- 11,4 %	84.779	- 8,6 %	52.850	- 4,8 %	233.029	- 6,1 %
Octobre 2022	95.617	- 4,4 %	1.033	- 13,3 %	82.531	- 11,8 %	50.158	- 9,9 %	229.339	- 8,4 %
Novembre 2022	96.037	- 1,5 %	1.069	- 5,1 %	82.717	- 11,6 %	49.682	- 9,0 %	229.505	- 7,0 %

### 5.3. Évolution des chômeurs après études demandeurs d'emploi indemnisés (paiements)

Source :

ONEM

Calculs :

Le Forem

Périodicité :

Mensuelle

Disponibilité :

m - 1

Note méthodologique :

La statistique des paiements des chômeurs indemnisés distingue non demandeurs d'emploi et demandeurs d'emploi.

Ces derniers comprennent six types de bénéficiaires :

- d'allocations de chômage après un emploi à temps plein ;
- d'allocations de chômage après un emploi à temps partiel volontaire (sans dispense d'inscription comme demandeur d'emploi) ;
- d'allocations de chômage avec complément d'entreprise (sans dispense d'inscription comme demandeur d'emploi) ;
- d'allocations d'insertion après les études ;
- d'allocations de sauvegarde (période de 2 ans renouvelable) après l'échéance du droit aux allocations d'insertion (depuis octobre 2020) ;
- d'allocations octroyées aux travailleurs occupés dans le secteur des arts (depuis octobre 2022).

Chômeurs après études demandeurs d'emploi inoccupés indemnisés										
Sources : ONEM, annuaire statistique et Stat info										
Unités physiques										
Période	Wallonie hors Com. Germ.		Communauté germanophone		Flandre		Bruxelles Capitale		Pays	
	chif. abs.	écart an.	chif. abs.	écart an.	chif. abs.	écart an.	chif. abs.	écart an.	chif. abs.	écart an.
2014	55.344	- 10,0 %	271	+ 0,8 %	21.149	- 4,7 %	14.132	- 13,7 %	90.896	- 9,4 %
2015	35.143	- 36,5 %	189	- 30,4 %	15.212	- 28,1 %	7.945	- 43,8 %	58.489	- 35,7 %
2016	31.583	- 10,1 %	184	- 2,2 %	12.643	- 16,9 %	5.934	- 25,3 %	50.344	- 13,9 %
2017	26.884	- 14,9 %	172	- 7,0 %	10.610	- 16,1 %	5.138	- 13,4 %	42.803	- 15,0 %
2018	23.227	- 13,6 %	142	- 17,5 %	8.875	- 16,4 %	4.613	- 10,2 %	36.856	- 13,9 %
2019	20.365	- 12,3 %	116	- 18,2 %	7.583	- 14,6 %	4.000	- 13,3 %	32.063	- 13,0 %
2020	19.302	- 5,2 %	111	- 4,4 %	7.088	- 6,5 %	3.524	- 11,9 %	30.024	- 6,4 %
2021	17.441	- 9,6 %	80	- 27,9 %	5.400	- 23,8 %	3.121	- 11,4 %	26.042	- 13,3 %
SERIES BRUTES - Variations annuelles										
Novembre 2021	16.300	- 14,9 %	64	- 28,9 %	4.909	- 25,7 %	2.968	- 10,8 %	24.241	- 16,9 %
Décembre 2021	15.160	- 14,9 %	64	- 25,6 %	4.339	- 23,1 %	2.832	- 7,3 %	22.395	- 15,8 %
Janvier 2022	16.750	- 18,1 %	66	- 34,0 %	4.893	- 27,6 %	2.980	- 11,3 %	24.689	- 19,5 %
Février 2022	16.121	- 16,6 %	65	- 24,4 %	4.614	- 25,9 %	2.884	- 11,8 %	23.684	- 18,0 %
Mars 2022	15.769	- 16,4 %	58	- 37,6 %	4.533	- 25,4 %	2.840	- 14,1 %	23.200	- 18,1 %
Avril 2022	15.337	- 17,0 %	63	- 16,0 %	4.584	- 23,5 %	2.807	- 14,2 %	22.791	- 18,1 %
Mai 2022	14.981	- 15,9 %	52	- 37,3 %	4.381	- 23,4 %	2.734	- 16,3 %	22.148	- 17,6 %
Juin 2022	14.335	- 13,2 %	54	- 32,5 %	4.006	- 20,2 %	2.700	- 11,9 %	21.095	- 14,6 %
Juillet 2022	14.600	- 10,1 %	73	- 7,6 %	4.180	- 14,1 %	2.728	- 9,2 %	21.581	- 10,8 %
Août 2022	14.702	- 12,8 %	82	+ 3,8 %	4.172	- 17,2 %	2.664	- 15,2 %	21.620	- 13,9 %
Septembre 2022	14.774	- 9,0 %	96	+ 17,1 %	4.234	- 11,7 %	2.516	- 14,2 %	21.620	- 10,1 %
Octobre 2022	15.475	- 9,3 %	72	+ 0,0 %	4.339	- 14,2 %	2.555	- 15,9 %	22.441	- 11,0 %
Novembre 2022	15.867	- 2,7 %	71	+ 10,9 %	4.020	- 18,1 %	2.528	- 14,8 %	22.486	- 7,2 %

## 5.4. Travailleurs soutenus par l'ONEM (paiements)

Source :

ONEM

Calculs :

Le Forem

Périodicité :

Mensuelle

Note méthodologique :

La statistique des paiements des travailleurs soutenus par l'ONEM concerne :

- les travailleurs en chômage temporaire ou qui font appel à des allocations apparentées ;
- les bénéficiaires de dispenses d'inscription comme demandeur d'emploi pour formation professionnelle, études et autres dispenses ;
- les autres bénéficiaires de mesures d'activation : travailleurs ALE, programmes de transition professionnelle, plan activa, complément de reprise du travail des chômeurs âgés, complément de garde d'enfants.

Travailleurs soutenus par l'ONEM										
Sources : ONEM, annuaire statistique et Stat info										
Unités physiques										
Période	Wallonie hors Com. germ.		Communauté germanophone		Flandre		Bruxelles Capitale		Pays	
	chif. abs.	écart an.	chif. abs.	écart an.	chif. abs.	écart an.	chif. abs.	écart an.	chif. abs.	écart an.
2014	117.836	- 8,5 %	1.845	- 10,9 %	168.758	- 10,7 %	22.743	- 2,7 %	311.182	- 9,4 %
2015	112.635	- 4,4 %	1.844	- 0,1 %	157.251	- 6,8 %	22.026	- 3,1 %	293.756	- 5,6 %
2016	106.015	- 5,9 %	1.768	- 4,1 %	148.975	- 5,3 %	22.203	+ 0,8 %	278.961	- 5,0 %
2017	101.704	- 4,1 %	1.770	+ 0,1 %	125.407	- 15,8 %	19.691	- 11,3 %	248.571	- 10,9 %
2018	101.411	- 0,3 %	1.592	- 10,0 %	116.535	- 7,1 %	19.196	- 2,5 %	238.733	- 4,0 %
2019	103.568	+ 2,1 %	1.523	- 4,4 %	113.583	- 2,5 %	19.012	- 1,0 %	237.686	- 0,4 %
2020	206.842	+ 99,7 %	3.276	+ 115,2 %	363.067	+ 219,6 %	60.627	+ 218,9 %	633.811	+ 166,7 %
2021	152.115	- 26,5 %	2.258	- 31,1 %	229.480	- 36,8 %	42.801	- 29,4 %	426.653	- 32,7 %
SERIES BRUTES - Variations annuelles										
Novembre 2021	123.514	- 43,6 %	2.046	- 37,4 %	175.741	- 51,8 %	30.415	- 52,5 %	331.716	- 49,1 %
Décembre 2021	119.797	- 24,9 %	1.870	- 28,8 %	184.110	- 29,6 %	30.257	- 39,5 %	336.034	- 29,0 %
Janvier 2022	153.793	- 27,8 %	2.583	- 25,8 %	233.108	- 33,9 %	38.216	- 35,6 %	427.700	- 32,0 %
Février 2022	143.039	- 25,7 %	2.310	- 21,5 %	209.063	- 37,1 %	36.577	- 33,1 %	390.989	- 32,9 %
Mars 2022	123.644	- 31,4 %	1.822	- 30,1 %	167.596	- 45,7 %	32.601	- 40,1 %	325.665	- 40,4 %
Avril 2022	127.404	- 33,6 %	1.866	- 28,5 %	169.764	- 47,1 %	31.446	- 45,9 %	330.480	- 42,4 %
Mai 2022	102.683	- 42,1 %	1.294	- 52,4 %	127.974	- 54,7 %	26.216	- 54,9 %	258.169	- 44,4 %
Juin 2022	100.124	- 29,4 %	1.192	- 30,8 %	118.133	- 42,6 %	24.547	- 41,3 %	243.996	- 37,6 %
Juillet 2022	88.131	- 29,8 %	1.002	- 37,9 %	89.205	- 38,1 %	17.507	- 46,7 %	195.845	- 35,6 %
Août 2022	86.486	- 30,3 %	1.063	- 41,6 %	91.896	- 38,6 %	16.427	- 50,3 %	195.874	- 36,5 %
Septembre 2022	89.472	- 17,5 %	1.098	- 22,6 %	108.390	- 21,9 %	17.799	- 40,6 %	216.761	- 22,2 %
Octobre 2022	93.954	- 25,9 %	1.191	- 46,8 %	110.941	- 29,8 %	17.345	- 43,1 %	223.431	- 29,7 %
Novembre 2022	96.775	- 21,6 %	1.112	- 45,7 %	109.884	- 37,5 %	18.223	- 40,1 %	225.994	- 31,9 %

## 5.5. Travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec le soutien de l'ONEM (paiements)

Source :

ONEM

Calculs :

Le Forem

Périodicité :

Mensuelle

Note méthodologique :

La statistique des paiements des travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec le soutien de l'ONEM concerne :

- les prépensionnés (conventionnels) à mi-temps ;
- les interruptions de carrière et congés thématiques : interruptions complètes, réductions de prestations, congé parental, congé pour soins palliatifs et assistance médicale ;
- les crédits-temps : interruptions complètes, réductions de prestation.

Travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec le soutien de l'ONEM										
Sources : ONEM, annuaire statistique et Stat info										
Unités physiques										
Période	Wallonie hors Com. germ.		Communauté germanophone		Flandre		Bruxelles Capitale		Pays	
	chif. abs.	écart an.	chif. abs.	écart an.	chif. abs.	écart an.	chif. abs.	écart an.	chif. abs.	écart an.
2014	64.880	+0,9 %	1.137	-1,8 %	197.192	+3,1 %	13.424	+1,1 %	276.633	+2,4 %
2015	65.753	+1,3 %	1.149	+1,1 %	207.889	+5,4 %	13.521	+0,7 %	288.311	+4,2 %
2016	62.325	-5,2 %	1.084	-5,6 %	204.226	-1,8 %	12.696	-6,1 %	280.331	-2,8 %
2017	60.790	-2,5 %	1.032	-4,8 %	198.068	-3,0 %	12.266	-3,4 %	272.156	-2,9 %
2018	60.228	-0,9 %	1.057	+2,4 %	181.577	-8,3 %	11.723	-4,4 %	254.585	-6,5 %
2019	60.042	-0,3 %	1.117	+5,7 %	176.643	-2,7 %	11.584	-1,2 %	249.387	-2,0 %
2020	62.210	+3,6 %	1.206	+7,9 %	176.922	+0,2 %	11.717	+1,1 %	252.053	+1,1 %
2021	58.166	-6,5 %	1.191	-1,2 %	161.399	-8,8 %	10.372	-11,5 %	231.128	-8,3 %
SERIES BRUTES - Variations annuelles										
Novembre 2021	58.385	-1,4 %	1.205	-0,3 %	158.728	-3,8 %	10.085	-5,1 %	228.403	-3,2 %
Décembre 2021	57.661	-0,9 %	1.180	-0,4 %	155.985	-4,1 %	9.922	-2,9 %	224.748	-3,2 %
Janvier 2022	59.368	-0,3 %	1.234	+1,9 %	162.211	-2,7 %	10.346	-2,5 %	233.159	-2,0 %
Février 2022	59.588	+0,2 %	1.256	+4,0 %	162.203	-2,7 %	10.289	-1,8 %	233.336	-1,9 %
Mars 2022	59.975	+0,9 %	1.265	+3,3 %	163.383	-1,4 %	10.363	-1,0 %	234.986	-0,8 %
Avril 2022	60.455	+1,7 %	1.236	+1,0 %	166.094	-0,1 %	10.520	+0,9 %	238.305	+0,4 %
Mai 2022	58.924	+1,7 %	1.200	-0,7 %	160.616	-0,2 %	10.195	+0,1 %	230.935	+0,3 %
Juin 2022	58.705	+2,5 %	1.210	+2,5 %	160.467	+0,4 %	10.241	+1,7 %	230.623	+1,0 %
Juillet 2022	58.390	+2,7 %	1.210	+3,2 %	159.474	+0,3 %	11.163	+2,1 %	230.237	+1,0 %
Août 2022	60.451	+7,3 %	1.232	+6,4 %	162.672	+2,4 %	11.752	+5,4 %	236.107	+3,8 %
Septembre 2022	60.165	+4,2 %	1.239	+8,6 %	162.992	+2,1 %	10.249	+0,6 %	234.645	+2,6 %
Octobre 2022	60.041	+3,6 %	1.342	+13,9 %	162.228	+2,4 %	10.125	+1,7 %	233.736	+2,7 %
Novembre 2022	60.458	+3,6 %	1.348	+11,9 %	162.859	+2,6 %	10.147	+0,6 %	234.812	+2,8 %

## 6. ANNEXE 3 : DEI EN WALLONIE (HORS COMMUNAUTE GERMANOPHONE)

### 6.1. DEI répartition par genre

#### Source :

Le Forem, Stat92

#### Calculs :

Le Forem

#### Périodicité :

Mensuelle

#### Note méthodologique :

Depuis avril 2006, Le Forem ne gère plus les données de la Communauté germanophone. Dans un souci de cohérence, l'ensemble des données sur la Wallonie sont donc présentées hors Communauté germanophone.

Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI), répartition par genre						
Sources : Le Forem, stat 92						
Wallonie (hors Communauté germanophone)						
MOYENNES ANNUELLES						
Période	Femmes		Hommes		Total	
	<i>chif. abs</i>	<i>écart an.</i>	<i>chif. abs</i>	<i>écart an.</i>	<i>chif. abs</i>	<i>écart an.</i>
2012	121.943	- 0,1 %	123.387	+ 2,7 %	245.330	+ 1,3 %
2013	121.954	+ 0,0 %	128.142	+ 3,9 %	250.096	+ 1,9 %
2014	120.853	- 0,9 %	130.269	+ 1,7 %	251.122	+ 0,4 %
2015	114.600	- 5,2 %	124.975	- 4,1 %	239.575	- 4,6 %
2016	108.494	- 5,3 %	119.047	- 4,7 %	227.541	- 5,0 %
2017	103.239	- 4,8 %	113.515	- 4,6 %	216.754	- 4,7 %
2018	99.106	- 4,0 %	107.291	- 5,5 %	206.397	- 4,8 %
2019	96.013	- 3,1 %	104.949	- 2,2 %	200.962	- 2,6 %
2020	97.557	+ 1,6 %	109.264	+ 4,1 %	206.820	+ 2,9 %
2021	93.810	- 3,8 %	105.335	- 3,6 %	199.145	- 3,7 %
2022	96.612	+ 3,0 %	107.118	+ 1,7 %	203.730	+ 2,3 %
SERIES BRUTES - Variations annuelles						
Décembre 2021	89.953	- 6,8 %	102.919	- 7,0 %	192.872	- 6,9 %
Janvier 2022	91.853	- 5,7 %	105.533	- 5,8 %	197.386	- 5,7 %
Février 2022	91.543	- 4,6 %	105.401	- 4,7 %	196.944	- 4,6 %
Mars 2022	90.697	- 2,5 %	103.608	- 3,8 %	194.305	- 3,2 %
Avril 2022	91.215	- 1,0 %	104.007	- 1,6 %	195.222	- 1,3 %
Mai 2022	90.562	+ 1,1 %	102.319	- 0,8 %	192.881	+ 0,1 %
Juin 2022	91.144	+ 1,2 %	101.787	+ 0,6 %	192.931	+ 0,9 %
Juillet 2022	102.888	+ 3,4 %	108.294	+ 2,6 %	211.182	+ 3,0 %
Août 2022	106.413	+ 4,1 %	110.357	+ 3,2 %	216.770	+ 3,6 %
Septembre 2022	101.920	+ 7,3 %	110.353	+ 5,6 %	212.273	+ 6,4 %
Octobre 2022	100.595	+ 10,0 %	110.689	+ 8,2 %	211.284	+ 9,1 %
Novembre 2022	99.855	+ 11,6 %	110.648	+ 8,9 %	210.503	+ 10,2 %
Décembre 2022	100.663	+ 11,9 %	112.415	+ 9,2 %	213.078	+ 10,5 %

## 6.2. DEI répartition par âge

### Source :

Le Forem, Stat92

### Calculs :

Le Forem

### Périodicité :

Mensuelle

### Note méthodologique :

Depuis avril 2006, Le Forem ne gère plus les données de la Communauté germanophone. Dans un souci de cohérence, l'ensemble des données sur la Wallonie sont donc présentées hors Communauté germanophone.

Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI), répartition par âge										
Sources : Le Forem, stat 92										
Wallonie (hors Communauté germanophone)										
MOYENNES ANNUELLES										
Période	< 25 ans		25 à 39 ans		40 à 49 ans		50 ans et plus		Total	
	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.
2012	53.581	+ 3,3 %	88.276	+ 0,8 %	47.505	- 1,3 %	55.968	+ 2,3 %	245.330	+ 1,3 %
2013	54.315	+ 1,4 %	91.150	+ 3,3 %	47.589	+ 0,2 %	57.042	+ 1,9 %	250.096	+ 1,9 %
2014	52.344	- 3,6 %	91.793	+ 0,7 %	46.571	- 2,1 %	60.414	+ 5,9 %	251.122	+ 0,4 %
2015	48.655	- 7,0 %	86.950	- 5,3 %	43.248	- 7,1 %	60.722	+ 0,5 %	239.575	- 4,6 %
2016	45.407	- 6,7 %	83.934	- 3,5 %	40.304	- 6,8 %	57.896	- 4,7 %	227.541	- 5,0 %
2017	42.607	- 6,2 %	80.656	- 3,9 %	37.991	- 5,7 %	55.500	- 4,1 %	216.754	- 4,7 %
2018	39.925	- 6,3 %	77.108	- 4,4 %	36.025	- 5,2 %	53.340	- 3,9 %	206.397	- 4,8 %
2019	37.516	- 6,0 %	75.144	- 2,5 %	35.582	- 1,2 %	52.720	- 1,2 %	200.962	- 2,6 %
2020	39.487	+ 5,3 %	77.520	+ 3,2 %	36.158	+ 1,6 %	53.656	+ 1,8 %	206.820	+ 2,9 %
2021	37.686	- 4,6 %	73.945	- 4,6 %	35.028	- 3,1 %	52.487	- 2,2 %	199.145	- 3,7 %
2022	39.448	+ 4,7 %	77.077	+ 4,2 %	35.685	+ 1,9 %	51.520	- 1,8 %	203.730	+ 2,3 %
SERIES BRUTES - Variations annuelles										
Décembre 2021	37.577	- 6,4 %	71.050	- 7,8 %	33.544	- 6,9 %	50.701	- 5,9 %	192.872	- 6,9 %
Janvier 2022	37.573	- 6,4 %	73.836	- 6,3 %	34.408	- 5,9 %	51.569	- 4,4 %	197.386	- 5,7 %
Février 2022	37.158	- 4,7 %	73.845	- 4,9 %	34.419	- 5,0 %	51.522	- 4,0 %	196.944	- 4,6 %
Mars 2022	35.964	- 2,4 %	72.943	- 3,0 %	34.251	- 3,7 %	51.147	- 3,7 %	194.305	- 3,2 %
Avril 2022	35.463	+ 0,1 %	73.828	- 0,3 %	34.518	- 2,3 %	51.413	- 3,0 %	195.222	- 1,3 %
Mai 2022	34.596	+ 3,5 %	73.166	+ 1,7 %	34.220	- 1,2 %	50.899	- 3,3 %	192.881	+ 0,1 %
Juin 2022	34.492	+ 4,6 %	73.180	+ 3,1 %	34.397	- 0,7 %	50.862	- 3,4 %	192.931	+ 0,9 %
Juillet 2022	38.887	+ 5,0 %	80.750	+ 5,3 %	38.000	+ 3,2 %	53.545	- 1,7 %	211.182	+ 3,0 %
Août 2022	42.128	+ 4,3 %	83.471	+ 6,7 %	38.361	+ 4,2 %	52.810	- 1,7 %	216.770	+ 3,6 %
Septembre 2022	45.376	+ 10,2 %	79.797	+ 9,6 %	36.163	+ 5,3 %	50.937	- 0,5 %	212.273	+ 6,4 %
Octobre 2022	44.551	+ 13,4 %	79.418	+ 12,5 %	36.197	+ 8,9 %	51.118	+ 1,1 %	211.284	+ 9,1 %
Novembre 2022	43.796	+ 12,5 %	79.586	+ 14,7 %	36.233	+ 11,0 %	50.888	+ 1,6 %	210.503	+ 10,2 %
Décembre 2022	43.396	+ 15,5 %	81.104	+ 14,2 %	37.054	+ 10,5 %	51.524	+ 1,6 %	213.078	+ 10,5 %

### 6.3. DEI répartition par durée d'inoccupation

#### Source :

Le Forem, Stat92

#### Calculs :

Le Forem

#### Périodicité :

Mensuelle

#### Note méthodologique :

Depuis avril 2006, Le Forem ne gère plus les données de la Communauté germanophone. Dans un souci de cohérence, l'ensemble des données sur la Wallonie sont donc présentées hors Communauté germanophone.

Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI), répartition par durée d'inoccupation								
Sources : Le Forem, stat 92								
Wallonie (hors Communauté germanophone)								
MOYENNES ANNUELLES								
Période	< 1 an		1 à 2 ans		> 2 ans		Total	
	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.
2012	109.491	+ 4,8 %	41.043	- 0,5 %	94.796	- 1,8 %	245.330	+ 1,3 %
2013	113.050	+ 3,3 %	43.854	+ 6,8 %	93.191	- 1,7 %	250.096	+ 1,9 %
2014	109.625	- 3,0 %	46.705	+ 6,5 %	94.792	+ 1,7 %	251.122	+ 0,4 %
2015	102.254	- 6,7 %	44.042	- 5,7 %	93.279	- 1,6 %	239.575	- 4,6 %
2016	101.604	- 0,6 %	38.696	- 12,1 %	87.242	- 6,5 %	227.541	- 5,0 %
2017	96.243	- 5,3 %	38.272	- 1,1 %	82.239	- 5,7 %	216.754	- 4,7 %
2018	88.260	- 8,3 %	39.083	+ 2,1 %	79.054	- 3,9 %	206.397	- 4,8 %
2019	87.672	- 0,7 %	35.855	- 8,3 %	77.434	- 2,0 %	200.962	- 2,6 %
2020	89.644	+ 2,2 %	37.470	+ 4,5 %	79.706	+ 2,9 %	206.820	+ 2,9 %
2021	76.300	- 14,9 %	39.246	+ 4,7 %	83.599	+ 4,9 %	199.145	- 3,7 %
2022	79.605	+ 4,3 %	34.638	- 11,7 %	89.487	+ 7,0 %	203.730	+ 2,3 %
SERIES BRUTES - Variations annuelles								
Décembre 2021	72.715	- 12,9 %	34.437	- 18,4 %	85.720	+ 5,2 %	192.872	- 6,9 %
Janvier 2022	74.870	- 8,8 %	34.065	- 22,6 %	88.451	+ 6,2 %	197.386	- 5,7 %
Février 2022	74.750	- 5,6 %	33.214	- 24,5 %	88.980	+ 6,7 %	196.944	- 4,6 %
Mars 2022	73.249	- 2,8 %	32.643	- 23,5 %	88.413	+ 6,9 %	194.305	- 3,2 %
Avril 2022	73.162	- 1,7 %	33.501	- 18,0 %	88.559	+ 7,3 %	195.222	- 1,3 %
Mai 2022	72.286	+ 0,6 %	33.515	- 13,4 %	87.080	+ 6,1 %	192.881	+ 0,1 %
Juin 2022	72.809	+ 1,8 %	33.267	- 11,8 %	86.855	+ 5,9 %	192.931	+ 0,9 %
Juillet 2022	86.181	+ 5,5 %	35.034	- 11,5 %	89.967	+ 7,4 %	211.182	+ 3,0 %
Août 2022	90.221	+ 6,8 %	35.815	- 10,8 %	90.734	+ 7,3 %	216.770	+ 3,6 %
Septembre 2022	86.635	+ 12,4 %	35.114	- 7,8 %	90.524	+ 7,3 %	212.273	+ 6,4 %
Octobre 2022	84.408	+ 14,9 %	35.602	- 0,6 %	91.274	+ 8,1 %	211.284	+ 9,1 %
Novembre 2022	83.049	+ 15,7 %	36.341	+ 4,1 %	91.113	+ 8,0 %	210.503	+ 10,2 %
Décembre 2022	83.645	+ 15,0 %	37.540	+ 9,0 %	91.893	+ 7,2 %	213.078	+ 10,5 %



## 6.4. DEI répartition par type d'études

### Terminologie :

#### Primaire + sec. de base :

- Enseignement primaire
- Enseignement secondaire de base

#### Apprentissage

#### Secondaire 2ème degré :

- Enseignement sec. général 2e degré
- Enseignement sec. de transition 2e degré
- Enseignement sec. technique 2e degré
- Enseignement sec. professionnel 2e degré

#### Secondaire 3ème degré :

- Enseignement sec. général 3e degré
- Enseignement sec. de transition 3e degré
- Enseignement sec. technique 3e degré
- Enseignement sec. professionnel 3e degré
- Enseignement sec. professionnel complémentaire
- Enseignement sec. technique complémentaire

#### Supérieur non-universitaire :

- BAC court - ens. supérieur de type court
- BAC non univ. - ens. supérieur de type long
- MASTER non universitaire - ens. supérieur de type long

#### Universitaire :

- BAC universitaire
- MASTER universitaire
- MASTER complémentaire
- DOCTORAT
- Spécialisation / maîtrise

#### Autres :

Cette catégorie regroupe essentiellement les diplômes des écoles étrangères (quel que soit le niveau) pour lesquels il n'y a pas de correspondance avec notre codification des études.

Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI), répartition par type d'études														
Sources : Le Forem, stat 92														
Wallonie (hors Communauté germanophone)														
MOYENNES ANNUELLES														
Période	Primaire + sec. de base		Secondaire 2ème degré		Secondaire 3ème degré		Apprentissage		Supérieur non-universitaire		Universitaire		Autres	
	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.
2015	58.836	- 4,7 %	54.129	- 8,6 %	83.918	- 3,8 %	7.924	- 5,4 %	25.220	+ 0,2 %	8.421	+ 1,8 %	1.128	+ 1,3 %
2016	55.280	- 6,0 %	49.493	- 8,6 %	80.828	- 3,7 %	7.356	- 7,2 %	24.922	- 1,2 %	8.510	+ 1,1 %	1.150	+ 2,0 %
2017	52.168	- 5,6 %	45.771	- 7,5 %	77.840	- 3,7 %	6.932	- 5,8 %	24.222	- 2,8 %	8.453	- 0,7 %	1.368	+ 18,9 %
2018	50.037	- 4,1 %	43.157	- 5,7 %	74.509	- 4,3 %	6.351	- 8,4 %	22.756	- 6,1 %	8.042	- 4,9 %	1.545	+ 13,0 %
2019	49.514	- 1,0 %	41.804	- 3,1 %	72.691	- 2,4 %	6.089	- 4,1 %	21.487	- 5,6 %	7.483	- 7,0 %	1.894	+ 22,6 %
2020	49.433	- 0,2 %	42.134	+ 0,8 %	75.917	+ 4,4 %	6.359	+ 4,4 %	22.782	+ 6,0 %	8.123	+ 8,6 %	2.072	+ 9,4 %
2021	48.336	- 2,2 %	40.637	- 3,6 %	72.739	- 4,2 %	6.184	- 2,8 %	21.604	- 5,2 %	7.553	- 7,0 %	2.093	+ 1,0 %
2022	48.551	+ 0,4 %	40.350	- 0,7 %	76.108	+ 4,6 %	5.477	- 11,4 %	22.810	+ 5,6 %	7.856	+ 4,0 %	2.578	+ 23,2 %
SERIES BRUTES - Variations annuelles														
Décembre 2021	46.931	- 5,3 %	39.162	- 6,8 %	69.997	- 7,9 %	5.995	- 7,1 %	21.103	- 6,9 %	7.604	- 8,1 %	2.080	- 2,2 %
Janvier 2022	47.991	- 4,2 %	40.248	- 6,0 %	72.088	- 6,9 %	6.289	- 4,8 %	21.139	- 5,0 %	7.500	- 6,1 %	2.131	- 1,7 %
Février 2022	48.205	- 3,5 %	40.470	- 4,7 %	71.821	- 5,6 %	6.264	- 3,1 %	20.763	- 4,7 %	7.180	- 6,3 %	2.241	+ 2,9 %
Mars 2022	48.144	- 2,9 %	39.991	- 4,1 %	70.698	- 3,8 %	6.132	- 2,8 %	20.227	- 0,9 %	6.826	- 3,9 %	2.287	+ 7,7 %
Avril 2022	48.147	- 2,2 %	39.934	- 3,4 %	71.626	- 1,0 %	5.860	- 5,7 %	20.475	+ 3,0 %	6.825	+ 1,1 %	2.355	+ 11,2 %
Mai 2022	47.734	- 1,5 %	39.404	- 2,8 %	70.914	+ 1,5 %	5.555	- 7,7 %	20.134	+ 5,0 %	6.701	+ 3,3 %	2.439	+ 16,9 %
Juin 2022	47.580	- 1,0 %	39.134	- 2,4 %	71.008	+ 2,9 %	5.321	- 10,4 %	20.538	+ 5,1 %	6.821	+ 4,3 %	2.529	+ 24,1 %
Juillet 2022	49.748	+ 1,2 %	41.158	- 0,5 %	78.893	+ 5,9 %	5.405	- 14,2 %	24.982	+ 4,9 %	8.256	+ 5,5 %	2.740	+ 29,6 %
Août 2022	50.019	+ 2,2 %	41.340	+ 0,4 %	81.455	+ 6,4 %	5.262	- 17,2 %	27.017	+ 5,8 %	8.857	+ 4,7 %	2.820	+ 32,6 %
Septembre 2022	48.647	+ 3,1 %	40.482	+ 2,2 %	80.854	+ 10,7 %	5.091	- 16,7 %	25.348	+ 10,1 %	9.124	+ 7,7 %	2.727	+ 34,2 %
Octobre 2022	48.459	+ 4,2 %	40.600	+ 4,3 %	80.807	+ 14,4 %	4.938	- 17,4 %	24.716	+ 14,0 %	8.985	+ 12,2 %	2.779	+ 37,7 %
Novembre 2022	48.536	+ 5,7 %	40.498	+ 5,4 %	80.945	+ 15,7 %	4.845	- 18,2 %	24.128	+ 14,6 %	8.664	+ 12,0 %	2.887	+ 42,4 %
Décembre 2022	49.400	+ 5,3 %	40.942	+ 4,5 %	82.186	+ 17,4 %	4.766	- 20,5 %	24.252	+ 14,9 %	8.531	+ 12,2 %	3.001	+ 44,3 %

## 6.5. DEI répartition par branche d'activité d'origine

### Source :

Le Forem, Stat92

### Calculs :

Le Forem

### Périodicité :

Mensuelle

### Note méthodologique :

Depuis avril 2006, Le Forem ne gère plus les données de la Communauté germanophone. Dans un souci de cohérence, l'ensemble des données sur la Wallonie sont donc présentées hors Communauté germanophone.

Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)						
Répartition par branche d'activité d'origine - Secteur primaire						
Source et calculs : Le Forem, Stat92						
Wallonie (hors Communauté germanophone)						
MOYENNES ANNUELLES						
Période	Agriculture, chasse et sylviculture		Pêche		TOTAL SECTEUR PRIMAIRE	
	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.
2012	1.516	+ 1,1 %	16	+ 0,5 %	1.532	+ 1,0 %
2013	1.611	+ 6,3 %	19	+ 19,6 %	1.631	+ 6,5 %
2014	1.624	+ 0,8 %	21	+ 9,5 %	1.645	+ 0,9 %
2015	1.592	- 1,9 %	19	- 9,8 %	1.611	- 2,0 %
2016	1.498	- 5,9 %	16	- 18,3 %	1.514	- 6,0 %
2017	1.399	- 6,6 %	11	- 26,7 %	1.411	- 6,8 %
2018	1.299	- 7,2 %	14	+ 21,2 %	1.313	- 6,9 %
2019	1.277	- 1,7 %	18	+ 33,1 %	1.296	- 1,3 %
2020	1.278	+ 0,1 %	19	+ 4,5 %	1.297	+ 0,1 %
2021	1.212	- 5,2 %	20	+ 2,6 %	1.231	- 5,1 %
2022	1.220	+ 0,7 %	16	- 17,7 %	1.236	+ 0,4 %
SERIES BRUTES - Variations annuelles						
Décembre 2021	1.257	- 4,6 %	19	+ 5,6 %	1.276	- 4,5 %
Janvier 2022	1.306	- 1,3 %	16	- 20,0 %	1.322	- 1,6 %
Février 2022	1.296	+ 1,2 %	16	- 5,9 %	1.312	+ 1,1 %
Mars 2022	1.266	+ 2,9 %	12	- 40,0 %	1.278	+ 2,2 %
Avril 2022	1.222	+ 1,1 %	14	- 26,3 %	1.236	+ 0,7 %
Mai 2022	1.194	+ 2,3 %	15	- 31,8 %	1.209	+ 1,7 %
Juin 2022	1.160	+ 0,8 %	18	- 10,0 %	1.178	+ 0,6 %
Juillet 2022	1.221	+ 1,7 %	17	- 29,2 %	1.238	+ 1,1 %
Août 2022	1.217	+ 1,0 %	17	- 29,2 %	1.234	+ 0,4 %
Septembre 2022	1.151	- 2,5 %	17	- 19,0 %	1.168	- 2,7 %
Octobre 2022	1.179	+ 1,4 %	19	+ 35,7 %	1.198	+ 1,8 %
Novembre 2022	1.189	+ 1,5 %	17	+ 0,0 %	1.206	+ 1,4 %
Décembre 2022	1.234	- 1,8 %	17	- 10,5 %	1.251	- 2,0 %

**Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)**  
**Répartition par branche d'activité d'origine - Secteur secondaire**

Source et calculs : Le Forem, Stat92

Wallonie (hors Communauté germanophone)

MOYENNES ANNUELLES

Période	Industries extractives		Industries manufacturières		Electricité, gaz et eau		Construction		TOTAL SECTEUR SECONDAIRE	
	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.
2012	402	- 7,4 %	19.408	- 4,0 %	525	- 2,0 %	17.565	+ 0,4 %	37.899	- 2,1 %
2013	392	- 2,4 %	18.977	- 2,2 %	581	+ 10,7 %	18.574	+ 5,7 %	38.524	+ 1,6 %
2014	393	+ 0,2 %	18.688	- 1,5 %	574	- 1,1 %	19.153	+ 3,1 %	38.808	+ 0,7 %
2015	349	- 11,2 %	17.674	- 5,4 %	526	- 8,4 %	17.982	- 6,1 %	36.531	- 5,9 %
2016	311	- 10,8 %	16.155	- 8,6 %	456	- 13,4 %	16.063	- 10,7 %	32.985	- 9,7 %
2017	259	- 16,8 %	14.609	- 9,6 %	417	- 8,6 %	14.344	- 10,7 %	29.628	- 10,2 %
2018	239	- 7,9 %	13.072	- 10,5 %	371	- 10,8 %	12.661	- 11,7 %	26.343	- 11,1 %
2019	241	+ 1,2 %	12.416	- 5,0 %	361	- 2,8 %	11.551	- 8,8 %	24.569	- 6,7 %
2020	268	+ 11,1 %	12.373	- 0,3 %	373	+ 3,3 %	11.368	- 1,6 %	24.382	- 0,8 %
2021	248	- 7,3 %	11.347	- 8,3 %	352	- 5,5 %	10.577	- 7,0 %	22.526	- 7,6 %
2022	245	- 1,4 %	10.447	- 7,9 %	332	- 5,8 %	10.367	- 2,0 %	21.390	- 5,0 %
SERIES BRUTES - Variations annuelles										
Décembre 2021	250	- 3,5 %	10.783	- 10,9 %	330	- 9,3 %	10.368	- 8,3 %	21.731	- 9,6 %
Janvier 2022	247	- 3,1 %	10.937	- 9,8 %	340	- 11,7 %	10.713	- 5,2 %	22.237	- 7,6 %
Février 2022	256	- 1,9 %	10.845	- 9,2 %	346	- 8,7 %	10.623	- 3,6 %	22.070	- 6,5 %
Mars 2022	247	- 0,4 %	10.720	- 8,5 %	337	- 7,9 %	10.478	- 2,5 %	21.782	- 5,6 %
Avril 2022	241	- 2,8 %	10.749	- 7,5 %	339	- 5,3 %	10.455	- 1,2 %	21.784	- 4,5 %
Mai 2022	243	+ 0,8 %	10.577	- 8,5 %	335	- 4,0 %	10.245	- 2,2 %	21.400	- 5,4 %
Juin 2022	245	- 0,4 %	10.392	- 8,1 %	321	- 6,7 %	10.106	- 2,7 %	21.064	- 5,4 %
Juillet 2022	253	+ 2,4 %	10.676	- 7,1 %	339	- 4,0 %	10.531	- 2,2 %	21.799	- 4,7 %
Août 2022	253	+ 2,4 %	10.465	- 7,5 %	339	- 4,8 %	10.369	- 2,3 %	21.426	- 4,9 %
Septembre 2022	241	+ 0,0 %	10.100	- 7,9 %	324	- 8,7 %	10.202	- 2,2 %	20.867	- 5,1 %
Octobre 2022	237	- 4,4 %	9.966	- 7,0 %	335	+ 3,1 %	10.126	- 0,6 %	20.664	- 3,8 %
Novembre 2022	237	- 4,4 %	9.944	- 6,3 %	319	- 3,0 %	10.170	+ 1,1 %	20.670	- 2,7 %
Décembre 2022	238	- 4,8 %	9.993	- 7,3 %	308	- 6,7 %	10.380	+ 0,1 %	20.919	- 3,7 %

**Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)**  
**Répartition par branche d'activité d'origine - Secteur tertiaire**

Source et calculs : Le Forem, Stat92

Wallonie (hors Communauté germanophone)

MOYENNES ANNUELLES

Période	Commerce, réparation		Hôtels et restaurants		Transports, entreposage et communication		Activités financières		Immobilier, location et services aux entreprises		TOTAL SECTEUR TERTIAIRE	
	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.
2012	28.554	+ 4,0 %	11.780	+ 3,5 %	7.476	+ 1,7 %	1.991	- 4,5 %	25.903	+ 2,7 %	75.704	+ 3,0 %
2013	29.209	+ 2,3 %	12.219	+ 3,7 %	7.546	+ 0,9 %	1.981	- 0,5 %	26.750	+ 3,3 %	77.704	+ 2,6 %
2014	28.947	- 0,9 %	12.250	+ 0,3 %	7.471	- 1,0 %	1.962	- 0,9 %	26.800	+ 0,2 %	77.430	- 0,4 %
2015	27.708	- 4,3 %	11.784	- 3,8 %	6.888	- 7,8 %	1.925	- 1,9 %	25.330	- 5,5 %	73.636	- 4,9 %
2016	26.385	- 4,8 %	11.460	- 2,8 %	6.456	- 6,3 %	1.806	- 6,2 %	24.089	- 4,9 %	70.194	- 4,7 %
2017	25.077	- 5,0 %	11.002	- 4,0 %	5.981	- 7,4 %	1.709	- 5,4 %	22.731	- 5,6 %	66.500	- 5,3 %
2018	23.894	- 4,7 %	10.779	- 2,0 %	5.503	- 8,0 %	1.681	- 1,6 %	21.406	- 5,8 %	63.263	- 4,9 %
2019	22.993	- 3,8 %	10.804	+ 0,2 %	5.408	- 1,7 %	1.626	- 3,3 %	21.267	- 0,6 %	62.098	- 1,8 %
2020	23.965	+ 4,2 %	11.507	+ 6,5 %	5.900	+ 9,1 %	1.690	+ 3,9 %	23.024	+ 8,3 %	66.086	+ 6,4 %
2021	23.089	- 3,7 %	10.839	- 5,8 %	5.535	- 6,2 %	1.547	- 8,5 %	21.448	- 6,8 %	62.457	- 5,5 %
2022	22.108	- 4,2 %	10.401	- 4,0 %	5.376	- 2,9 %	1.430	- 7,5 %	20.846	- 2,8 %	60.161	- 3,7 %
SERIES BRUTES - Variations annuelles												
Décembre 2021	21.772	- 9,0 %	10.146	- 13,7 %	5.425	- 9,1 %	1.472	- 10,7 %	20.469	- 9,5 %	59.284	- 10,1 %
Janvier 2022	22.750	- 7,9 %	10.689	- 13,0 %	5.425	- 7,3 %	1.498	- 8,6 %	21.263	- 8,6 %	61.625	- 9,0 %
Février 2022	22.908	- 6,4 %	10.689	- 12,3 %	5.448	- 5,1 %	1.486	- 7,6 %	21.324	- 7,4 %	61.855	- 7,7 %
Mars 2022	22.593	- 4,9 %	10.481	- 12,1 %	5.304	- 5,6 %	1.476	- 6,8 %	21.105	- 5,7 %	60.959	- 6,6 %
Avril 2022	22.369	- 5,0 %	10.392	- 11,1 %	5.405	- 2,3 %	1.483	- 6,4 %	21.100	- 3,5 %	60.749	- 5,4 %
Mai 2022	21.907	- 3,7 %	10.154	- 5,8 %	5.249	- 4,2 %	1.451	- 6,7 %	20.520	- 2,9 %	59.281	- 3,9 %
Juin 2022	21.523	- 3,6 %	10.043	- 0,8 %	5.262	- 2,8 %	1.420	- 7,9 %	20.170	- 3,2 %	58.418	- 3,0 %
Juillet 2022	22.412	- 3,1 %	10.506	+ 2,7 %	5.759	- 1,8 %	1.453	- 7,7 %	21.360	- 1,7 %	61.490	- 1,7 %
Août 2022	22.583	- 3,9 %	10.660	+ 2,5 %	5.592	- 4,3 %	1.457	- 6,7 %	21.338	- 1,9 %	61.630	- 2,3 %
Septembre 2022	21.872	- 4,8 %	10.329	+ 1,0 %	5.240	- 1,5 %	1.393	- 8,2 %	20.509	- 1,8 %	59.343	- 2,6 %
Octobre 2022	21.605	- 3,1 %	10.211	+ 1,4 %	5.326	+ 2,0 %	1.379	- 6,1 %	20.428	+ 1,2 %	58.949	- 0,5 %
Novembre 2022	21.353	- 2,4 %	10.246	+ 2,5 %	5.149	+ 1,0 %	1.340	- 7,8 %	20.307	+ 2,3 %	58.395	+ 0,2 %
Décembre 2022	21.418	- 1,6 %	10.409	+ 2,6 %	5.356	- 1,3 %	1.327	- 9,9 %	20.725	+ 1,3 %	59.235	- 0,1 %

Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)  
Répartition par branche d'activité d'origine - Secteur quaternaire + Divers

Source et calculs : Le Forem, Stat92

Wallonie (hors Communauté germanophone)

MOYENNES ANNUELLES

Période	Administration publique		Education		Santé et action sociale		Services collectifs, sociaux et personnels		TOTAL SECTEUR QUATERNAIRE		Divers		TOTAL GENERAL	
	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.
2012	13.158	- 3,4 %	8.729	+ 2,4 %	23.943	+ 1,5 %	14.668	+ 6,1 %	60.499	+ 1,6 %	69.697	+ 1,0 %	245.330	+ 1,3 %
2013	13.148	- 0,1 %	8.843	+ 1,3 %	24.695	+ 3,1 %	15.729	+ 7,2 %	62.416	+ 3,2 %	69.822	+ 0,2 %	250.096	+ 1,9 %
2014	13.296	+ 1,1 %	8.955	+ 1,3 %	25.351	+ 2,7 %	16.593	+ 5,5 %	64.195	+ 2,9 %	69.044	- 1,1 %	251.122	+ 0,4 %
2015	12.703	- 4,5 %	8.694	- 2,9 %	25.126	- 0,9 %	16.282	- 1,9 %	62.804	- 2,2 %	64.993	- 5,9 %	239.575	- 4,6 %
2016	12.108	- 4,7 %	8.303	- 4,5 %	24.740	- 1,5 %	15.672	- 3,7 %	60.823	- 3,2 %	62.025	- 4,6 %	227.541	- 5,0 %
2017	11.602	- 4,2 %	7.971	- 4,0 %	24.378	- 1,5 %	15.102	- 3,6 %	59.053	- 2,9 %	60.162	- 3,0 %	216.754	- 4,7 %
2018	11.007	- 5,1 %	7.468	- 6,3 %	23.592	- 3,2 %	14.528	- 3,8 %	56.594	- 4,2 %	58.884	- 2,1 %	206.397	- 4,8 %
2019	10.867	- 1,3 %	7.308	- 2,1 %	23.240	- 1,5 %	14.501	- 0,2 %	55.916	- 1,2 %	57.083	- 3,1 %	200.962	- 2,6 %
2020	10.955	+ 0,8 %	7.185	- 1,7 %	24.131	+ 3,8 %	15.787	+ 8,9 %	58.057	+ 3,8 %	56.999	- 0,1 %	206.820	+ 2,9 %
2021	10.488	- 4,3 %	7.001	- 2,6 %	23.889	- 1,0 %	15.446	- 2,2 %	56.823	- 2,1 %	56.108	- 1,6 %	199.145	- 3,7 %
2022	10.055	- 4,1 %	6.664	- 4,8 %	23.379	- 2,1 %	15.144	- 2,0 %	55.241	- 2,8 %	65.702	+ 17,1 %	203.730	+ 2,3 %
SERIES BRUTES - Variations annuelles														
Décembre 2021	10.099	- 6,6 %	6.514	+ 2,8 %	22.969	- 5,1 %	14.964	- 8,2 %	54.546	- 5,4 %	56.035	- 3,7 %	192.872	- 6,9 %
Janvier 2022	10.231	- 5,5 %	6.113	+ 3,9 %	23.789	- 4,9 %	15.717	- 6,4 %	55.850	- 4,6 %	56.352	- 2,4 %	197.386	- 5,7 %
Février 2022	10.199	- 4,4 %	5.796	+ 3,3 %	23.691	- 4,4 %	15.565	- 5,2 %	55.251	- 3,9 %	56.456	- 1,1 %	196.944	- 4,6 %
Mars 2022	10.054	- 3,3 %	5.512	+ 4,9 %	23.576	- 3,2 %	15.252	- 3,3 %	54.394	- 2,5 %	55.892	+ 0,9 %	194.305	- 3,2 %
Avril 2022	9.998	- 3,2 %	5.609	+ 7,1 %	23.530	- 2,8 %	15.161	- 2,8 %	54.298	- 1,9 %	57.155	+ 5,4 %	195.222	- 1,3 %
Mai 2022	9.767	- 3,9 %	5.291	+ 3,6 %	23.060	- 3,2 %	14.944	- 1,6 %	53.062	- 2,2 %	57.929	+ 9,6 %	192.881	+ 0,1 %
Juin 2022	9.691	- 7,3 %	5.393	- 10,7 %	22.911	- 2,8 %	14.758	- 1,5 %	52.753	- 4,2 %	59.518	+ 13,4 %	192.931	+ 0,9 %
Juillet 2022	11.064	- 4,6 %	10.049	- 11,3 %	24.100	- 1,2 %	15.497	- 0,1 %	60.710	- 3,4 %	65.945	+ 18,6 %	211.182	+ 3,0 %
Août 2022	10.818	- 5,6 %	10.670	- 14,1 %	24.217	- 1,5 %	15.511	- 0,4 %	61.216	- 4,4 %	71.264	+ 22,2 %	216.770	+ 3,6 %
Septembre 2022	9.704	- 4,2 %	6.858	- 9,6 %	23.263	- 1,5 %	14.892	- 1,1 %	54.717	- 3,0 %	76.178	+ 29,1 %	212.273	+ 6,4 %
Octobre 2022	9.648	- 3,0 %	6.509	- 3,3 %	22.917	+ 0,3 %	14.706	- 0,2 %	53.780	- 0,9 %	76.693	+ 33,2 %	211.284	+ 9,1 %
Novembre 2022	9.664	- 1,4 %	6.130	- 2,5 %	22.677	+ 0,9 %	14.789	+ 0,2 %	53.260	- 0,1 %	76.972	+ 35,0 %	210.503	+ 10,2 %
Décembre 2022	9.825	- 2,7 %	6.035	- 7,4 %	22.811	- 0,7 %	14.933	- 0,2 %	53.604	- 1,7 %	78.069	+ 39,3 %	213.078	+ 10,5 %

La catégorie « Divers » regroupe les DEI des « services domestiques », des « organismes extraterritoriaux », des « diverses activités mal définies » ainsi que les jeunes diplômés qui n'ont encore jamais travaillé et donc pour lesquels aucun secteur d'activités n'a été déterminé.

## 6.6. DEI répartition par arrondissements et provinces

### Source :

Le Forem, Stat92

### Calculs :

Le Forem

### Périodicité :

Mensuelle

### Note méthodologique :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, diverses modifications ont été apportées aux arrondissements administratifs de la province du Hainaut. Par ailleurs, plusieurs communes de la Région flamande ont été fusionnées. Suite à ces modifications, Statbel a adapté les codes INS des communes et des arrondissements administratifs.

En ce qui concerne la Wallonie, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'arrondissement de Mouscron a été fusionné avec Tournai (arrondissement de Tournai-Mouscron) et l'arrondissement de La Louvière a été créé. La série historique de cette publication a été recalculée en conséquence

Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) arrondissements et provinces										
Source : Le Forem, Stat92										
Provinces du Brabant wallon et Namur										
MOYENNES ANNUELLES										
Période	Brabant wallon		Namur							
	Nivelles		Dinant		Namur		Philippeville		Province	
	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.
2012	18.936	+3,4 %	6.719	+1,3 %	19.063	+1,3 %	4.735	-1,0 %	30.516	+0,9 %
2013	19.588	+3,4 %	6.849	+1,9 %	19.509	+2,3 %	4.903	+3,5 %	31.261	+2,4 %
2014	19.906	+1,6 %	6.876	+0,4 %	19.889	+1,9 %	4.864	-0,8 %	31.629	+1,2 %
2015	19.287	-3,1 %	6.580	-4,3 %	18.945	-4,7 %	4.479	-7,9 %	30.003	-5,1 %
2016	18.943	-1,8 %	6.046	-8,1 %	17.761	-6,2 %	4.307	-3,8 %	28.114	-6,3 %
2017	18.550	-2,1 %	5.652	-6,5 %	16.819	-5,3 %	4.012	-6,8 %	26.483	-5,8 %
2018	17.952	-3,2 %	5.423	-4,1 %	16.110	-4,2 %	3.711	-7,5 %	25.244	-4,7 %
2019	17.038	-5,1 %	5.544	+2,2 %	16.356	+1,5 %	3.655	-1,5 %	25.555	+1,2 %
2020	17.712	+4,0 %	5.841	+5,3 %	16.906	+3,4 %	3.645	-0,3 %	26.391	+3,3 %
2021	16.905	-4,6 %	5.607	-4,0 %	16.210	-4,1 %	3.442	-5,6 %	25.260	-4,3 %
2022	16.861	-0,3 %	5.693	+1,5 %	16.715	+3,1 %	3.549	+3,1 %	25.957	+2,8 %
SERIES BRUTES - Variations annuelles										
Décembre 2021	16.385	-8,8 %	5.514	-5,9 %	15.864	-6,5 %	3.314	-9,3 %	24.692	-6,8 %
Janvier 2022	16.808	-6,4 %	5.653	-5,3 %	16.262	-4,9 %	3.369	-8,3 %	25.284	-5,5 %
Février 2022	16.660	-4,8 %	5.584	-4,7 %	16.133	-4,0 %	3.389	-7,7 %	25.106	-4,7 %
Mars 2022	16.117	-4,5 %	5.478	-3,4 %	15.945	-2,3 %	3.303	-5,1 %	24.726	-2,9 %
Avril 2022	16.175	-2,5 %	5.425	-3,1 %	16.041	-0,1 %	3.342	-0,9 %	24.808	-0,9 %
Mai 2022	15.973	-1,3 %	5.338	-0,5 %	15.823	+2,6 %	3.277	-1,1 %	24.438	+1,4 %
Juin 2022	15.957	-1,6 %	5.336	+0,4 %	15.892	+3,7 %	3.303	+2,1 %	24.531	+2,7 %
Juillet 2022	17.430	+0,2 %	5.882	+3,5 %	17.267	+3,9 %	3.691	+2,1 %	26.840	+3,6 %
Août 2022	17.981	+1,1 %	6.067	+3,7 %	17.733	+3,9 %	3.810	+4,4 %	27.610	+3,9 %
Septembre 2022	17.415	+2,4 %	5.904	+5,0 %	17.442	+6,8 %	3.760	+10,0 %	27.106	+6,8 %
Octobre 2022	17.350	+4,5 %	5.885	+8,9 %	17.325	+8,7 %	3.776	+14,8 %	26.986	+9,5 %
Novembre 2022	17.289	+5,8 %	5.841	+7,6 %	17.311	+10,5 %	3.743	+14,2 %	26.895	+10,4 %
Décembre 2022	17.181	+4,9 %	5.923	+7,4 %	17.410	+9,7 %	3.820	+15,3 %	27.153	+10,0 %

Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) arrondissements et provinces

Source : Le Forem, Stat92

Province de Hainaut

MOYENNES ANNUELLES

Période	Hainaut															
	Ath		Charleroi		La Louvière		Mons		Soignies		Thuin		Tournai-Mouscron		Province	
	<i>chif. abs</i>	<i>écart an.</i>	<i>chif. abs</i>	<i>écart an.</i>	<i>chif. abs</i>	<i>écart an.</i>	<i>chif. abs</i>	<i>écart an.</i>	<i>chif. abs</i>	<i>écart an.</i>	<i>chif. abs</i>	<i>écart an.</i>	<i>chif. abs</i>	<i>écart an.</i>	<i>chif. abs</i>	<i>écart an.</i>
2012	6.824	-0,2 %	36.444	-0,6 %	12.219	+1,1 %	21.849	-0,1 %	7.032	+2,2 %	6.112	+1,2 %	13.553	-0,0 %	103.704	+0,1 %
2013	6.979	+2,3 %	36.847	+1,1 %	12.363	+1,2 %	21.915	+0,3 %	7.101	+1,0 %	6.178	+1,1 %	13.525	-0,2 %	104.575	+0,8 %
2014	7.019	+0,6 %	36.599	-0,7 %	12.411	+0,4 %	21.770	-0,7 %	7.078	-0,3 %	6.147	-0,5 %	13.599	+0,5 %	104.285	-0,3 %
2015	6.839	-2,6 %	34.720	-5,1 %	11.710	-5,7 %	20.295	-6,8 %	6.763	-4,5 %	5.848	-4,9 %	13.075	-3,8 %	98.928	-5,1 %
2016	6.386	-6,6 %	33.201	-4,4 %	11.016	-5,9 %	19.029	-6,2 %	6.504	-3,8 %	5.576	-4,7 %	12.165	-7,0 %	93.584	-5,4 %
2017	5.976	-6,4 %	31.563	-4,9 %	10.594	-3,8 %	18.059	-5,1 %	6.287	-3,3 %	5.370	-3,7 %	11.364	-6,6 %	88.927	-5,0 %
2018	5.589	-6,5 %	29.513	-6,5 %	10.390	-1,9 %	17.375	-3,8 %	5.969	-5,1 %	5.117	-4,7 %	10.763	-5,3 %	84.454	-5,0 %
2019	5.387	-3,6 %	29.065	-1,5 %	9.526	-8,3 %	17.094	-1,6 %	5.444	-8,8 %	4.867	-4,9 %	10.484	-2,6 %	81.867	-3,1 %
2020	5.586	+3,7 %	30.038	+3,3 %	10.196	+7,0 %	17.175	+0,5 %	5.692	+4,6 %	4.988	+2,5 %	10.905	+4,0 %	84.580	+3,3 %
2021	5.217	-6,6 %	29.327	-2,4 %	10.114	-0,8 %	16.581	-3,5 %	5.462	-4,0 %	4.756	-4,7 %	10.528	-3,5 %	81.985	-3,1 %
2022	5.238	+0,4 %	29.879	+1,9 %	10.260	+1,4 %	16.862	+1,7 %	5.540	+1,4 %	4.850	+2,0 %	10.847	+3,0 %	83.476	+1,8 %
SERIES BRUTES - Variations annuelles																
Décembre 2021	4.986	-10,3 %	28.416	-5,5 %	9.882	-3,3 %	16.073	-7,4 %	5.240	-8,6 %	4.640	-7,6 %	10.044	-8,0 %	79.281	-6,6 %
Janvier 2022	5.065	-9,7 %	28.938	-5,1 %	10.041	-3,0 %	16.367	-6,4 %	5.392	-6,6 %	4.701	-7,7 %	10.351	-7,0 %	80.855	-5,9 %
Février 2022	4.996	-8,7 %	28.916	-4,8 %	9.990	-2,9 %	16.388	-5,2 %	5.354	-5,0 %	4.695	-5,6 %	10.323	-6,0 %	80.662	-5,1 %
Mars 2022	4.927	-7,5 %	28.627	-3,2 %	9.911	-2,0 %	16.155	-4,4 %	5.276	-4,0 %	4.584	-5,3 %	10.158	-4,8 %	79.638	-4,0 %
Avril 2022	4.901	-5,6 %	28.655	-1,5 %	9.945	-1,2 %	16.210	-2,5 %	5.185	-4,9 %	4.590	-2,5 %	10.255	-2,8 %	79.741	-2,4 %
Mai 2022	4.925	-1,5 %	28.325	-1,7 %	9.860	+0,0 %	16.057	-0,2 %	5.186	-2,6 %	4.516	-1,9 %	10.167	-0,6 %	79.036	-1,1 %
Juin 2022	4.902	+0,8 %	28.279	-1,4 %	9.728	-1,0 %	16.044	1,5 %	5.145	-1,7 %	4.527	+0,7 %	10.167	+1,8 %	78.792	-0,1 %
Juillet 2022	5.516	+2,5 %	31.337	+2,9 %	10.554	+1,6 %	17.219	2,3 %	5.723	+1,8 %	4.995	+3,6 %	11.247	+3,1 %	86.591	+2,6 %
Août 2022	5.703	+3,1 %	31.772	+4,0 %	10.786	+1,8 %	17.702	3,4 %	5.984	+4,0 %	5.176	+4,0 %	11.662	+4,1 %	88.785	+3,5 %
Septembre 2022	5.566	+6,4 %	30.827	+5,9 %	10.561	+2,5 %	17.649	5,7 %	5.862	+5,8 %	5.113	+7,6 %	11.466	+9,9 %	87.044	+6,1 %
Octobre 2022	5.474	+9,1 %	30.815	+8,5 %	10.599	+6,5 %	17.535	8,2 %	5.771	+9,6 %	5.142	+11,9 %	11.399	+12,7 %	86.735	+9,0 %
Novembre 2022	5.392	+8,0 %	30.753	+9,9 %	10.528	+8,1 %	17.455	10,1 %	5.769	+10,9 %	5.023	+10,0 %	11.417	+13,2 %	86.337	+10,1 %
Décembre 2022	5.492	+10,1 %	31.300	+10,1 %	10.614	+7,4 %	17.568	9,3 %	5.830	+11,3 %	5.143	+10,8 %	11.553	+15,0 %	87.500	+10,4 %

Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) arrondissements et provinces										
Source : Le Forem, Stat92										
Province de Liège										
MOYENNES ANNUELLES										
Période	Liège									
	Huy		Liège		Verviers		Waremme		Province	
	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.
2012	6.856	+2,0 %	53.287	+2,1 %	14.702	+3,1 %	3.753	+0,8 %	78.597	+2,2 %
2013	7.233	+5,5 %	54.570	+2,4 %	14.881	+1,2 %	4.052	+8,0 %	80.735	+2,7 %
2014	7.322	+1,2 %	54.531	-0,1 %	15.197	+2,1 %	4.147	+2,4 %	81.197	+0,6 %
2015	7.070	-3,4 %	51.999	-4,6 %	14.752	-2,9 %	3.944	-4,9 %	77.766	-4,2 %
2016	6.845	-3,2 %	49.387	-5,0 %	14.147	-4,1 %	3.783	-4,1 %	74.162	-4,6 %
2017	6.474	-5,4 %	47.486	-3,9 %	13.366	-5,5 %	3.538	-6,5 %	70.863	-4,4 %
2018	6.111	-5,6 %	45.422	-4,3 %	12.546	-6,1 %	3.355	-5,2 %	67.434	-4,8 %
2019	6.024	-1,4 %	44.277	-2,5 %	11.800	-5,9 %	3.229	-3,7 %	65.330	-3,1 %
2020	6.188	+2,7 %	44.742	+1,1 %	12.123	+2,7 %	3.344	+3,5 %	66.396	+1,6 %
2021	5.971	-3,5 %	43.168	-3,5 %	11.430	-5,7 %	3.152	-5,7 %	63.721	-4,0 %
2022	6.176	+3,4 %	44.427	+2,9 %	11.788	+3,1 %	3.301	+4,7 %	65.692	+3,1 %
SERIES BRUTES - Variations annuelles										
Décembre 2021	5.793	-4,6 %	41.449	-6,7 %	11.146	-8,3 %	3.076	-7,4 %	61.464	-6,8 %
Janvier 2022	5.995	-3,7 %	42.710	-5,4 %	11.225	-6,6 %	3.142	-6,0 %	63.072	-5,5 %
Février 2022	5.975	-3,2 %	42.858	-3,9 %	11.324	-5,0 %	3.148	-4,5 %	63.305	-4,1 %
Mars 2022	5.878	-1,1 %	42.699	-1,9 %	11.222	-3,4 %	3.097	-1,5 %	62.896	-2,1 %
Avril 2022	5.886	+0,7 %	43.251	+0,5 %	11.257	-0,9 %	3.079	-0,2 %	63.473	+0,2 %
Mai 2022	5.762	-0,1 %	42.608	+1,8 %	11.103	+1,2 %	3.100	+3,7 %	62.573	+1,6 %
Juin 2022	5.810	+1,7 %	42.514	+1,4 %	11.206	+2,0 %	3.102	+3,7 %	62.632	+1,7 %
Juillet 2022	6.365	+2,9 %	46.207	+3,4 %	12.198	+4,4 %	3.468	+5,9 %	68.238	+3,6 %
Août 2022	6.604	+3,7 %	46.912	+3,1 %	12.667	+5,8 %	3.600	+7,8 %	69.783	+3,9 %
Septembre 2022	6.477	+7,0 %	45.975	+6,8 %	12.302	+7,5 %	3.499	+9,7 %	68.253	+7,1 %
Octobre 2022	6.455	+10,8 %	45.726	+8,9 %	12.186	+10,3 %	3.487	+13,7 %	67.854	+9,6 %
Novembre 2022	6.424	+11,5 %	45.477	+10,4 %	12.243	+11,1 %	3.447	+13,8 %	67.591	+10,8 %
Décembre 2022	6.484	+11,9 %	46.186	+11,4 %	12.518	+12,3 %	3.446	+12,0 %	68.634	+11,7 %

Note : Depuis avril 2006, Le Forem ne gère plus les données de la Communauté germanophone.  
Ainsi l'arrondissement de Verviers, dans la province de Liège, est présenté hors Communauté germanophone.



Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) arrondissements et provinces

Source : Le Forem, Stat92

Province de Luxembourg

MOYENNES ANNUELLES

Période	Luxembourg											
	Arlon		Bastogne		Marche-en-Famenne		Neufchâteau		Virton		Province	
	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.	chif. abs	écart an.
2012	2.913	+ 3,5 %	2.151	+ 3,2 %	3.101	+ 0,7 %	2.917	+ 3,3 %	2.494	+ 2,2 %	13.577	+ 2,5 %
2013	3.067	+ 5,3 %	2.213	+ 2,9 %	3.171	+ 2,2 %	2.945	+ 1,0 %	2.541	+ 1,9 %	13.937	+ 2,7 %
2014	3.134	+ 2,2 %	2.194	- 0,9 %	3.263	+ 2,9 %	2.996	+ 1,8 %	2.519	- 0,9 %	14.105	+ 1,2 %
2015	2.989	- 4,6 %	2.134	- 2,7 %	3.089	- 5,3 %	2.930	- 2,2 %	2.448	- 2,8 %	13.590	- 3,7 %
2016	2.852	- 4,6 %	2.036	- 4,6 %	2.842	- 8,0 %	2.723	- 7,1 %	2.285	- 6,7 %	12.738	- 6,3 %
2017	2.718	- 4,7 %	2.039	+ 0,1 %	2.613	- 8,1 %	2.477	- 9,0 %	2.084	- 8,8 %	11.931	- 6,3 %
2018	2.532	- 6,9 %	1.964	- 3,7 %	2.486	- 4,9 %	2.348	- 5,2 %	1.985	- 4,8 %	11.314	- 5,2 %
2019	2.524	- 0,3 %	1.920	- 2,2 %	2.460	- 1,0 %	2.360	+ 0,6 %	1.906	- 4,0 %	11.171	- 1,3 %
2020	2.631	+ 4,2 %	2.069	+ 7,8 %	2.607	+ 5,9 %	2.446	+ 3,6 %	1.989	+ 4,4 %	11.742	+ 5,1 %
2021	2.542	- 3,4 %	1.929	- 6,8 %	2.418	- 7,2 %	2.407	- 1,6 %	1.979	- 0,5 %	11.275	- 4,0 %
2022	2.620	+ 3,0 %	2.040	+ 5,8 %	2.484	+ 2,7 %	2.531	+ 5,1 %	2.068	+ 4,5 %	11.743	+ 4,2 %
SERIES BRUTES - Variations annuelles												
Décembre 2021	2.483	- 7,0 %	1.889	- 8,9 %	2.328	- 11,0 %	2.361	- 4,5 %	1.989	- 1,0 %	11.050	- 6,7 %
Janvier 2022	2.506	- 5,3 %	1.961	- 6,9 %	2.432	- 9,5 %	2.440	- 4,9 %	2.028	- 0,1 %	11.367	- 5,6 %
Février 2022	2.491	- 3,7 %	1.972	- 2,8 %	2.371	- 9,3 %	2.418	- 3,4 %	1.959	- 0,3 %	11.211	- 4,2 %
Mars 2022	2.444	- 3,4 %	1.916	+ 1,5 %	2.279	- 7,8 %	2.358	- 2,1 %	1.931	+ 0,8 %	10.928	- 2,6 %
Avril 2022	2.513	- 2,1 %	1.901	+ 0,6 %	2.288	- 4,6 %	2.354	- 2,2 %	1.969	+ 0,3 %	11.025	- 1,8 %
Mai 2022	2.456	- 3,0 %	1.843	+ 3,1 %	2.272	- 0,6 %	2.339	+ 0,7 %	1.951	+ 2,1 %	10.861	+ 0,2 %
Juin 2022	2.512	+ 2,5 %	1.860	+ 3,0 %	2.349	+ 5,1 %	2.337	+ 3,4 %	1.961	+ 4,5 %	11.019	+ 3,7 %
Juillet 2022	2.704	+ 4,4 %	2.099	+ 4,5 %	2.541	+ 3,8 %	2.604	+ 6,9 %	2.135	+ 5,7 %	12.083	+ 5,0 %
Août 2022	2.767	+ 4,5 %	2.201	+ 5,5 %	2.666	+ 5,3 %	2.762	+ 10,5 %	2.215	+ 3,6 %	12.611	+ 6,0 %
Septembre 2022	2.768	+ 8,6 %	2.179	+ 13,0 %	2.669	+ 12,1 %	2.691	+ 10,0 %	2.148	+ 8,0 %	12.455	+ 10,3 %
Octobre 2022	2.748	+ 9,7 %	2.149	+ 14,3 %	2.625	+ 13,9 %	2.664	+ 13,7 %	2.173	+ 9,4 %	12.359	+ 12,2 %
Novembre 2022	2.737	+ 12,7 %	2.191	+ 18,6 %	2.640	+ 13,5 %	2.681	+ 15,0 %	2.142	+ 9,1 %	12.391	+ 13,7 %
Décembre 2022	2.791	+ 12,4 %	2.213	+ 17,2 %	2.671	+ 14,7 %	2.726	+ 15,5 %	2.209	+ 11,1 %	12.610	+ 14,1 %

# 7. ANNEXE 4 : DONNÉES ANNUELLES DU MARCHÉ DE L'EMPLOI

## 7.1. Évolution de l'emploi intérieur wallon salarié (par secteur) selon l'ONSS

### Source :

ONSS, Brochure « Répartition des postes de travail par lieu de travail », 2019-2020 (au 31 décembre).

### Calculs :

Le Forem

### Périodicité :

Annuelle

### Note méthodologique :

Postes de travail salarié occupés assujettis à l'ONSS qui sont localisés en Wallonie et en Belgique.

La statistique des postes de travail occupés à la fin d'un trimestre consiste à dénombrer le nombre de travailleurs salariés, assujettis à l'ONSS (en ce compris les travailleurs des administrations provinciales et locales), occupés par chaque employeur à la fin d'un trimestre.

Les travailleurs salariés qui, à la fin d'un trimestre, sont occupés par plus d'un employeur, sont comptabilisés plusieurs fois.

Le classement par branche d'activité repose sur la nomenclature NACE-BEL 2008.

**Coefficient de spécialisation** : indicateur calculé en divisant la part des postes de travail dans chaque branche d'activité dans le total général wallon par branche d'activité dans le total général belge.

Si l'indicateur est supérieur à 1, ceci signifie que la branche d'activité présente une spécialisation wallonne par rapport à l'ensemble du pays.

Evolution de l'emploi salarié wallon (par secteur) selon l'ONSS, entre 2019 et 2020							
Source : ONSS - Brochure « Répartition des postes de travail par lieu de travail » 2019 et 2020							
Secteur	Wallonie				Belgique		
	Chiffres absolus en 2020	Evolution de l'emploi entre 2019-2020	Coefficient de spécialisation	Taux de croissance 2019-2020	Chiffres absolus en 2020	Evolution de l'emploi entre 2019-2020	Taux de croissance 2019-2020
A. Agriculture, sylviculture et pêche	4.051	177	0,82	+ 4,6 %	18.620	1.368	+ 7,3 %
<b>Total secteur primaire</b>	<b>4.051</b>	<b>177</b>	<b>0,82</b>	<b>+ 4,6 %</b>	<b>18.620</b>	<b>1.368</b>	<b>+ 7,3 %</b>
B. Industries extractives	1.792	-57	2,88	- 3,1 %	2.349	-76	- 3,2 %
C. Industrie manufacturière	123.038	-507	0,97	- 0,4 %	477.407	-2.837	- 0,6 %
D. Electricité, gaz, vapeur et air conditionné	5.720	-45	1,12	- 0,8 %	19.336	242	+ 1,3 %
E. Eau, assainissement, gestion déchets et dépollution	10.504	150	1,24	+ 1,4 %	31.992	343	+ 1,1 %
F. Construction	60.914	289	1,10	+ 0,5 %	208.894	415	+ 0,2 %
<b>Total secteur secondaire</b>	<b>201.968</b>	<b>-170</b>	<b>1,03</b>	<b>- 0,1 %</b>	<b>739.978</b>	<b>-1.913</b>	<b>- 0,3 %</b>
G. Commerce, réparation autos et motos	132.569	-1.328	0,99	- 1,0 %	507.413	-5.883	- 1,2 %
H. Transports et entreposage	52.966	-31	0,86	- 0,1 %	231.726	-399	- 0,2 %
I. Hébergement et restauration	28.850	-4.881	0,99	- 14,5 %	110.152	-34.176	- 31,0 %
J. Information et communication	16.221	-185	0,55	- 1,1 %	112.282	1.106	+ 1,0 %
K. Activités financières et d'assurance	18.462	-330	0,59	- 1,8 %	119.203	-989	- 0,8 %
L. Activités immobilières	6.154	-30	1,01	- 0,5 %	23.082	190	+ 0,8 %
M. Activités spécialisées, scientifiques et techniques	31.020	395	0,64	+ 1,3 %	182.516	1.603	+ 0,9 %
N. Activités de services administratifs et de soutien	94.186	-1.479	0,84	- 1,5 %	422.727	-11.862	- 2,8 %
<b>Total secteur tertiaire</b>	<b>380.428</b>	<b>-7.869</b>	<b>0,84</b>	<b>- 2,0 %</b>	<b>1.709.101</b>	<b>-50.410</b>	<b>- 2,9 %</b>
O. Administration publique	122.647	-1.152	1,23	- 0,9 %	376.852	-130	- 0,0 %
P. Enseignement	139.273	3.001	1,18	+ 2,2 %	444.966	8.088	+ 1,8 %
Q. Santé humaine et action sociale	191.421	3.968	1,14	+ 2,1 %	637.127	10.119	+ 1,6 %
R. Arts, spectacles et activités récréatives	13.978	-452	1,03	- 3,1 %	51.392	-3.120	- 6,1 %
S. Autres activités	19.999	-1.011	1,01	- 4,8 %	74.727	-3.130	- 4,2 %
T. Activités des ménages en tant qu'employeurs	510	18	0,42	+ 3,7 %	4.534	67	+ 1,5 %
U. Activités extra-territoriales	502	-8	0,57	- 1,6 %	3.304	49	+ 1,5 %
<b>Total secteur quaternaire</b>	<b>488.330</b>	<b>4.364</b>	<b>1,16</b>	<b>+ 0,9 %</b>	<b>1.592.902</b>	<b>11.943</b>	<b>+ 0,7 %</b>
<b>Total général</b>	<b>1.074.777</b>	<b>-3.498</b>	<b>1,00</b>	<b>- 0,3 %</b>	<b>4.060.601</b>	<b>-39.012</b>	<b>- 1,0 %</b>

## NOTICES MÉTHODOLOGIQUES

- La mesure du marché de l'emploi
- Indicateurs du marché de l'emploi
- Personnes recevant des allocations de chômage
- Demandeurs d'emploi inoccupés en Wallonie
- Données annuelles du marché de l'emploi

## NOTICE 1. La mesure du marché de l'emploi

Pour établir les chiffres du marché de l'emploi, on recourt à des *données administratives*, à des *recensements* et à des *enquêtes*.

- Les *données administratives* manquent de cohérence à la fois dans le temps (les réglementations évoluant) et dans l'espace (parce qu'elles répondent aux besoins spécifiques de chaque administration).
- Les *recensements* donnent une photo très précise à un moment donné, mais ne permettent pas d'établir de comparaison d'une année à l'autre.
- Les *enquêtes* permettent une analyse fine selon des critères pointus, mais la précision des estimations est souvent du même ordre de grandeur que les écarts.

### MESURE DE L'EMPLOI

On distingue l'*emploi intérieur* et la *population active occupée*.

- L'*emploi intérieur wallon* : il s'agit des personnes qui travaillent dans des établissements situés en Wallonie.  
→ L'Institut des comptes nationaux (ICN) publie des données régionales annuelles sur l'emploi intérieur en Belgique depuis 1995.  
*Avertissement : ces séries sont provisoires et connaissent des modifications a posteriori.*
- La *population active occupée wallonne* : il s'agit des personnes qui résident en Wallonie et qui travaillent.  
→ Les enquêtes sur les forces de travail en donnent une estimation trimestrielle.

### MESURE DU CHÔMAGE

Le BIT (Bureau International du Travail) définit les **chômeurs** comme les personnes de 15 ans et plus, sans travail, disponibles pour travailler et à la recherche d'un emploi. Pour approcher cette définition, on dispose de trois sources de données.

- Les *paiements des allocations de chômage*, qui sont recensés par l'ONEM. Il s'agit des paiements effectués au cours du mois en faisant l'hypothèse que les régularisations opérées pour les mois précédents compensent les régularisations futures pour le mois en cours. Dans ce rapport, on se base sur les « unités physiques », c'est-à-dire le nombre de paiements effectués par l'ONEM au cours du mois considéré (plusieurs paiements pouvant être versés pour une même personne).  
→ Ce dénombrement est éloigné de la définition du BIT. Il exclut des personnes dans les conditions BIT mais non inscrites à l'ONEM comme CCI-DE et inclut des personnes qui ne remplissent pas les conditions du BIT car l'ONEM n'est pas en mesure de toutes les vérifier. En particulier, il inclut les personnes qui sont au travail au sens du BIT, mais qui ont perçu des allocations de chômage au titre de CCI-DE pour au moins un jour du mois considéré.

- Les *demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)*, qui sont recensés par le Forem. Outre les personnes qui bénéficient du droit aux allocations de chômage, il s'agit des jeunes en stage d'insertion professionnelle, de personnes inscrites à la demande d'un CPAS, de certaines personnes inscrites à l'AViQ et celles qui s'inscrivent librement dans la demande d'emploi.  
→ Ce dénombrement exclut des personnes dans les conditions de chômage du BIT mais non inscrites au Forem et inclut des personnes qui ne remplissent pas les conditions du BIT. Depuis janvier 2006, la sortie de la demande d'emploi est établie à partir de bases de données administratives de manière concertée entre le VDAB, le Forem, ACTIRIS et l'ADG.
- Les *enquêtes sur les forces de travail (EFT)*. Il s'agit d'une enquête par sondage menée de manière continue auprès des ménages privés par le SPF Economie. Les autres pays européens font le même type d'enquête sur leur territoire et Eurostat en coordonne les résultats. Les résultats délivrés sont des estimations qui doivent être appréciées en tenant compte de leur intervalle de confiance, à un certain niveau de probabilité. En outre, ces enquêtes ont récemment été par deux fois réformées, ce qui a entraîné des ruptures dans les séries chronologiques.  
En 2017, une [méthodologie](#) basée sur un panel rotatif a été mise en place. Chaque trimestre, un nouveau groupe de ménages commence l'enquête. Ces ménages sont interrogés pendant deux trimestres consécutifs, ne le sont pas les deux trimestres suivants, et le sont à nouveau pendant deux trimestres. Tous les membres du ménage âgés d'au moins 15 ans sont interrogés.  
En 2021, l'enquête a été adaptée au nouveau [règlement-cadre de l'UE](#). Le nouveau questionnaire permet une amélioration des mesures, notamment le statut sur le marché du travail. Celui-ci se conforme aux définitions opérationnelles de l'emploi et du chômage modifiées par le BIT. Un changement majeur concerne le traitement des chômeurs temporaires dont l'absence dépasse trois mois. Jusqu'en 2020, les chômeurs temporaires étaient comptabilisés comme des salariés, quelle que soit la durée de leur absence. À partir de 2021, les chômeurs temporaires absents pendant plus de trois mois sont classés soit comme chômeurs, soit comme inactifs, en fonction de leur disponibilité et de leur comportement de recherche. De multiples changements intervenant simultanément, les estimations produites à partir de 2021 ne sont plus comparables aux données antérieures.

→ *Par rapport aux sources de données administratives, l'enquête présente des avantages :*

- la définition du chômage est proche de celle du BIT, précisée par Eurostat ;
- l'enquête permet des comparaisons entre pays et régions d'Europe ;
- comme elle s'adresse à tous les individus indépendamment de leur statut professionnel, elle tend à refléter la perception que les intéressés ont de leur situation socioprofessionnelle, ce qui constitue une information dont on ne dispose pas par ailleurs ;
- les évolutions ne sont pas affectées par les ruptures liées à des changements administratifs.

→ *Par rapport aux sources de données administratives, l'enquête présente néanmoins des inconvénients :*

- elle ne donne d'information fiable que sur de grands agrégats (approche sous-régionale impossible) ;
- elle présente des biais de sélection ;
- elle ne permet pas d'estimer l'emploi intérieur (les frontaliers entrants en sont forcément exclus) ;
- elle rend mal compte des évolutions, bien que cet aspect ait été amélioré grâce au panel rotatif ;
- ces évolutions sont parfois affectées par des changements méthodologiques.

## NOTICE 2. Indicateurs du marché de l'emploi

### SEGMENTATION DE LA POPULATION

Au sein d'une population donnée, en termes de marché de l'emploi, on identifie habituellement différents groupes/segments de personnes. Si les appellations sont relativement bien harmonisées entre pays et répondent aux recommandations du Bureau International du Travail (BIT), les modes de calculs ou l'estimation des volumes représentés par ces segments de la population varient.

#### La population des 15 à 64 ans

Bien que la qualité des données dépende de chaque commune du pays ; la population en âge de travailler est relativement aisée à déterminer à l'aide du registre national. Il s'agit de la population potentiellement active compte tenu uniquement du critère de l'âge et de la résidence dans le territoire de référence, la Wallonie par exemple.

#### La population active occupée et inoccupée

Il s'agit des personnes qui résident dans le territoire de référence et qui, soit travaillent dans le territoire, soit travaillent à l'extérieur ou qui sont sans emploi et à la recherche d'un emploi. Ceci représente donc l'offre de travail.

L'évaluation de la population active est plus complexe. En synthèse, deux méthodes existent en Belgique. Une au départ de l'enquête sur les forces de travail (EFT), l'autre au départ des données administratives.

### TAUX D'ACTIVITÉ, TAUX D'EMPLOI ET TAUX DE CHÔMAGE

Une fois que les volumes de populations sont établis, les trois taux habituels peuvent être calculés pour décrire le fonctionnement et les évolutions historiques du marché de l'emploi, au sein d'un territoire et pour établir les comparaisons avec d'autres pays.

Le **taux d'activité** est le rapport entre la population active et la population en âge de travailler. Ce taux traduit l'importance du fait que les personnes se présentent effectivement sur le marché de l'emploi. Ce comportement dépend d'un ensemble de facteurs individuels, économiques, culturels ou institutionnels.

$$\text{Taux d'activité} = \frac{\text{Population active (Pop Active Occupée + Pop Active Inoccupée)}}{\text{Population en âge de travailler}}$$

Le **taux d'emploi** est le rapport entre le nombre de personnes qui ont un travail salarié ou indépendant (population active occupée) et la population en âge de travailler. Ce taux indique la participation effective d'une population au travail.

$$\text{Taux d'emploi} = \frac{\text{Population active occupée}}{\text{Population en âge de travailler}}$$

Le **taux de chômage** est le rapport entre le nombre de personnes qui sont sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour occuper un emploi et la population active totale. Il représente le degré de déséquilibre entre la demande et l'offre de travail.

$$\text{Taux de chômage} = \frac{\text{Chômeurs}}{\text{Population active (Pop. active occupée + Pop. active inoccupée)}}$$

Par définition, les résultats des calculs de ces taux dépendent donc de la manière d'estimer les volumes de populations et tout particulièrement la population active ainsi que ses composantes. Ainsi, la population des "chômeurs" peut être appréhendée soit selon une logique d'inscription auprès du Service Public d'Emploi (demandeurs d'emploi inoccupés), ou selon une logique plus restrictive de perception des allocations de chômage, voire encore parce que répondant lors d'une enquête aux conditions adoptées par le BIT.

L'examen de l'évolution de ces taux est souvent utilisé pour décrire l'état du marché de l'emploi. Selon les formules proposées ci-dessus, on peut résumer les liens entre les différents taux de la façon suivante :

$$\text{TAUX D'EMPLOI} = \text{TAUX D'ACTIVITÉ} * (1 - \text{TAUX DE CHÔMAGE})$$

On comprend bien qu'il est possible que le taux de chômage et que le taux d'emploi croissent simultanément si, dans le même temps, le taux d'activité croît.

Exemple : à population en âge de travailler inchangée, le nombre de personnes à l'emploi augmente :

- soit ce ne sont que des personnes qui étaient au chômage qui sont passées à l'emploi → diminution du taux de chômage ;
- soit ce ne sont que des personnes inactives qui passent à l'activité et à l'emploi → augmentation du taux d'activité et très légère diminution du taux de chômage (vu l'augmentation du dénominateur) si aucune personne ne devient active sans avoir d'emploi ;
- soit une situation intermédiaire → augmentation du taux d'activité et diminution du taux de chômage.

## NOTICE 3. Personnes recevant des paiements de l'ONEM

### STATISTIQUES DES PAIEMENTS DE L'ONEM

Les statistiques émises par l'ONEM sont des statistiques de paiements, dont une partie intervient dans le cadre de l'assurance-chômage. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'ONEM communique, non plus les demandeurs d'emploi inoccupés indemnisés sur base des données des organismes régionaux, mais les chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi inoccupés.

Compte tenu de l'ensemble des paiements effectués, les statistiques de l'ONEM couvrent trois catégories de personnes :

- Le groupe des *chômeurs indemnisés* :
  1. les demandeurs d'emploi ayant droit à des allocations de chômage sur base d'un emploi à temps plein ou après un emploi à temps partiel volontaire, avec ou sans complément d'entreprise (anciennement prépension à temps plein), demandeurs d'emploi bénéficiant d'allocations d'insertion sur base des études ou d'un apprentissage, d'allocations de sauvegarde (pour certains allocataires d'insertion après l'échéance de ce droit), d'allocations octroyées aux travailleurs occupés dans le secteur des arts (depuis l'entrée en vigueur, en octobre 2022, de la réglementation applicable aux artistes et techniciens du secteur artistique) ;
  2. les non demandeurs d'emploi qui ont droit à des allocations payées par l'ONEM : les chômeurs complets dispensés d'inscription comme demandeur d'emploi en tant qu'aidants proches, en raison de l'âge et/ou du passé professionnel, les bénéficiaires du régime de chômage avec complément d'entreprise dispensés...
- Le groupe des *travailleurs soutenus par l'ONEM* :
  1. les travailleurs en chômage temporaire ou qui font appel à des allocations apparentées ;
  2. les travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et allocation de garantie de revenus ;
  3. les bénéficiaires de dispenses d'inscription comme demandeur d'emploi pour formation professionnelle, études et autres dispenses ;
  4. les autres bénéficiaires de mesures d'activation : travailleurs ALE, programmes de transition professionnelle, plan activa, complément de reprise du travail des chômeurs âgés, complément de garde d'enfants...
- Le groupe des *travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec le soutien de l'ONEM* :
  1. les prépensionnés (conventionnels) à mi-temps ;
  2. les interruptions de carrière et congés thématiques : interruptions complètes, réductions de prestation, congé parental, congé pour soins palliatifs et assistance médicale ;
  3. les crédits-temps : interruptions complètes, réductions de prestation



## NOTICE 4. Demandeurs d'emploi inoccupés en Wallonie

### DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS (DEI)

La catégorie des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) couvre les personnes sans emploi, à la recherche d'un emploi et immédiatement disponibles pour un emploi. Elle comprend :

1. Les **demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations (DE demandeurs d'allocations)** qui sont des chômeurs non liés par un contrat de travail, bénéficiant d'allocations de chômage (complet ou sur base d'un travail à temps partiel volontaire) ou d'insertion professionnelle et inscrits comme demandeurs d'emploi.
2. Les **jeunes en stage d'insertion professionnelle** à la sortie des études qui sont considérés comme demandeurs d'emploi non indemnisés.
3. Les **autres inscrits obligatoirement** qui sont des chômeurs exclus temporairement du bénéfice des allocations de chômage et des demandeurs d'emploi inscrits à la demande du CPAS.
4. Les **demandeurs d'emploi inoccupés et inscrits librement** sont les personnes à la recherche d'un emploi qui n'entrent pas dans une des trois catégories précitées et qui ne sont pas occupés à un emploi ou à une formation. Les personnes inscrites sous cette catégorie peuvent néanmoins continuer de bénéficier de tous les services de l'office public de l'emploi.

### LECTURE DES ÉVOLUTIONS STATISTIQUES

Le lecteur est invité à une lecture prudente des taux de croissance à un an d'écart des statistiques des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI). En effet, des modifications dans la réglementation ou dans les méthodes de dénombrement des DEI, entraînent des ruptures statistiques.

- Avant **novembre 2001**, la **neutralisation statistique des demandeurs d'emploi** avait cours après deux mois successifs d'absence au premier pointage communal (pour rappel, les demandeurs d'emploi devaient pointer en début et fin de chaque mois). A partir de novembre 2001, la neutralisation s'est faite après un seul mois d'absence au premier pointage communal.
- La **suppression du pointage communal du 15 décembre 2005** a induit une rupture dans la série statistique.
- En **juin 2007**, **trois actions relatives à l'inscription des demandeurs d'emploi** ont été mises en application :
  - Lorsqu'une personne qui a connu un emploi de courte durée se réinscrit comme « demandeur d'emploi », l'inscription n'est rendue effective qu'après plusieurs jours. Ce changement découle de l'obligation légale qui prévoit qu'une personne qui n'est pas à l'emploi plus de 28 jours est réinscrite d'office. Cette modification permet aux statistiques de mieux appréhender la réalité. En effet, nombreuses sont les personnes qui occupent des emplois de courte durée en cours de mois et qui sont renseignées comme demandeuses d'emploi.
  - Grâce à l'enrichissement des flux reçus de l'ONEM, certaines personnes considérées auparavant comme étant en dehors de la demande d'emploi inoccupée sont requalifiées en tant que demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations.
  - Les jeunes qui s'inscrivent pour un travail étudiant ne seront plus considérées comme DEI.

- L'âge à partir duquel les chômeurs peuvent obtenir une **dispense d'inscription comme demandeurs d'emploi** a d'abord été relevé à 60 ans (1<sup>er</sup> janvier 2013), puis la disponibilité des chômeurs a été étendue à 65 ans (1<sup>er</sup> janvier 2015). Quel que soit leur âge, les chômeurs et chômeurs avec complément d'entreprise (RCC) doivent être disponibles sur le marché du travail, ce qui inclut leur inscription auprès du service régional de l'emploi.
- Les personnes qui recevaient des **allocations d'insertion depuis plus de 36 mois** n'ont plus eu droit à ces allocations (1<sup>er</sup> janvier 2015).
- La **demande d'allocations d'insertion qui se situe après le stage d'insertion professionnelle** doit dorénavant être introduite avant le 25<sup>ème</sup> anniversaire ; auparavant avant le 30<sup>ème</sup> (1<sup>er</sup> janvier 2015).
- Le jeune qui **demande les allocations d'insertion en dessous de l'âge de 21 ans** doit être en possession du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou avoir terminé avec succès une formation en alternance (1<sup>er</sup> septembre 2015).
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, certains demandeurs d'emploi qui devaient faire une **démarche spécifique tous les trois mois pour maintenir leur inscription active, ne doivent plus le faire**. Ce changement, qui peut affecter les évolutions statistiques, vise surtout à simplifier les démarches administratives des personnes en recherche d'emploi et à leur permettre de continuer de bénéficier de l'offre de services gratuite du Forem. Cette évolution est le fruit du nouvel accompagnement des personnes en vue de leur insertion dans l'emploi, rentré progressivement en vigueur au Forem en 2022.

## NOTICE 5. Données annuelles du marché de l'emploi

### En synthèse

La situation du marché de l'emploi wallon est décrite via les sources suivantes :

- l'emploi intérieur (ICN, Institut des Comptes Nationaux) ;
- l'emploi salarié (ONSS, Office National de la Sécurité Sociale) ;
- le travail indépendant (INASTI, Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants).

Chacune de ces sources apportent un éclairage différent et complémentaire du marché de l'emploi.

Les comptes régionaux de l'ICN synthétisent l'ensemble des données relatives au marché de l'emploi. Les données de l'ONSS et de l'INASTI se limitent quant à elles à un nombre restreint de travailleurs : les travailleurs salariés (en ce compris ceux des administrations provinciales et locales), tous affiliés à la sécurité sociale (ONSS) et les travailleurs indépendants (INASTI).

Les travailleurs sont imputés sur leur lieu de travail dans les données de l'ICN et de la brochure « Répartition des postes de travail par lieu de travail » de l'ONSS et sur leur lieu de résidence (principale ou officielle) dans les données de l'INASTI et de la brochure « Emploi salarié » de l'ONSS.

Les travailleurs occupés ne sont recensés qu'une seule fois (sans double comptage) dans les données de l'ICN, de l'INASTI et de la brochure « Emploi salarié » de l'ONSS. La statistique des postes de travail de la brochure « Répartition des postes de travail par lieu de travail » de l'ONSS comptabilise plusieurs fois un travailleur ayant plusieurs employeurs.

Pour toutes les sources de données, le classement par branche d'activité repose sur la nomenclature NACE-BEL 2008, qui est la version belge de la NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la communauté Européenne), exception faite des données de l'INASTI, dont la nomenclature est adaptée aux activités des travailleurs indépendants. La répartition des travailleurs est réalisée à partir de l'activité principale de l'employeur dans les données de l'ICN et de l'ONSS et sur l'activité principale du travailleur indépendant dans les données de l'INASTI.

### Les comptes régionaux de l'ICN

Les comptes régionaux de l'Institut des Comptes Nationaux synthétisent depuis 1995 l'ensemble des données relatives au marché de l'emploi en imputant les travailleurs sur le territoire géographique où est installée leur unité de production pour les salariés et l'adresse officielle (domicile) ou déclarée pour les travailleurs indépendants.

Le répertoire des unités de production est établi à partir du registre des entreprises DBRIS (DataBase pour les Redevables d'Informations Statistiques) du SPF (Service Public fédéral), Economie, Direction générale Statistique et Information, et renferme en principe toutes les unités de production pour une année donnée au sein des entreprises.

Le classement par branche d'activité repose sur la nomenclature NACE-BEL 2008 et sur l'activité principale de l'entreprise. Dès lors, toutes les unités de production d'une entreprise sont affectées du même code NACE que l'activité principale de celle-ci, même si leur propre activité principale s'en différencie.

Le nombre de travailleurs se divise entre le nombre de salariés et le nombre d'indépendants de manière à ce qu'un travailleur ne soit recensé qu'une seule fois.

1. Par **salariés**, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat (formel ou non) avec une autre entité institutionnelle résidente (qui se trouve dans le répertoire des unités de production), en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente. Les salariés sont rangés dans cette catégorie à condition de ne pas exercer également, à titre principal, une activité indépendante, auquel cas ils sont classés parmi les indépendants. Les données de base sont des variables de stock (mesurant une situation à un moment donné) qui impliquent de calculer des moyennes de la main d'œuvre occupée au cours de l'année. La méthode visant à déterminer le nombre moyen de salariés se base sur les données trimestrielles par entreprise émanant de l'ONSS en ayant recours aux variables « nombre de personnes en activité principale » et « nombre d'étudiants ». Le nombre de personnes en activité principale implique que les personnes exerçant plusieurs emplois ne peuvent être recensées qu'auprès de l'entreprise où elles prestent le plus grand nombre d'heures. Les doubles comptages parmi les déclarants ONSS ne sont donc plus possibles. La variable « étudiant » ne se présente qu'au troisième trimestre et englobe tous les étudiants qui ont travaillé pendant les trois mois de ce trimestre. Plusieurs catégories qui ne sont pas enregistrées auprès des institutions de sécurité sociale précitées sont encore ajoutées à ces chiffres. Il s'agit essentiellement des personnes occupées dans le cadre d'une agence locale pour l'emploi, des travailleurs domestiques ainsi que des travailleurs au noir (estimés à partir de plusieurs sources).
2. Par **travailleurs indépendants**, il faut entendre les personnes qui sont seules propriétaires ou copropriétaires des entreprises sans personnalité juridique dans lesquelles elles travaillent, à l'exclusion des entreprises sans personnalité juridique classées comme quasi-sociétés. Sont également considérés comme indépendants : les travailleurs familiaux non rémunérés, les travailleurs à domicile dont le revenu est fonction de la valeur des produits issus du processus de production dont ils sont responsables et les travailleurs exerçant, tant individuellement que collectivement, des activités de production exclusivement à des fins de consommation finale ou de formation de capital pour leur propre compte. La répartition des travailleurs indépendants par branche d'activité est effectuée sur la base du nombre d'unités sans personnalité juridique selon les statistiques de la TVA, couplées aux éléments signalétiques du répertoire. Pour les branches pour lesquelles l'activité n'est pas soumise à la TVA, les données de l'INASTI servent de référence en utilisant sa propre nomenclature des professions. Des estimations spécifiques sont faites pour éliminer les indépendants en activité complémentaire et pour ajouter les aidants. Enfin, une moyenne annuelle par branche d'activité est calculée comme moyenne arithmétique des quatre moyennes trimestrielles.

### Les statistiques de l'emploi salarié de l'ONSS

L'Office National de la Sécurité Sociale publie régulièrement des données sur le marché de l'emploi qui se limitent aux statistiques relatives aux travailleurs assujettis à la sécurité sociale des travailleurs salariés.

1. **Les statistiques décentralisées de l'emploi salarié, ou « Répartition des postes de travail par lieu de travail »**, concernent les travailleurs déclarés auprès de l'ONSS, ainsi que ceux relevant de la compétence de l'ex-ONSSAPL (il s'agit des pouvoirs publics locaux, dont les travailleurs sont intégrés à l'ONSS depuis 2017), du FNROM (Fonds national de retraite des ouvriers mineurs, qui sont intégrés à l'ONSS depuis 1999) et de la CSPM (Caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins, intégrée à l'ONSS depuis 2018). La statistique des postes de travail occupés à la fin d'un trimestre consiste à dénombrer le nombre de travailleurs occupés par chaque employeur à la fin d'un trimestre. Les travailleurs qui, à la fin d'un trimestre, sont occupés par plus d'un employeur, sont comptabilisés plusieurs fois. Les travailleurs qui remplissent simultanément plusieurs fonctions auprès d'un même employeur n'occupent qu'un seul poste de travail. Le dénombrement est toujours réalisé à une date donnée : le 30 juin de 1970 à 2002 et le 31 décembre à partir de 2003 (le 30 juin est une estimation). L'unité de base est en principe l'employeur ressortissant à l'ONSS et immatriculé à ce titre, qui a occupé, au cours du trimestre considéré des travailleurs assujettis à la sécurité sociale des travailleurs salariés. La méthode de dénombrement utilisée ne comptabilise un

employeur qu'une seule fois. Depuis l'entrée en vigueur de la déclaration multifonctionnelle (DmFA) en 2003, la classification est réalisée à partir de l'unité locale (« unité d'établissement » avant 2003) selon les principes suivants : 1) dans le cas où l'employeur exerce une seule activité dans un siège d'exploitation et ne renvoie qu'une seule déclaration, les notions « unité locale » et « employeur » sont identiques ; 2) si l'employeur possède au moins deux sièges d'exploitation et (ou) exerce des activités différentes, chaque siège est considéré comme unité locale et, pour un même siège à deux ou plusieurs activités, il y a autant d'unités locales que d'activités distinctes. La localisation de l'unité locale, qui détermine le lieu de travail, est la commune où le travailleur est occupé à la fin du trimestre. Les travailleurs occupés simultanément dans plusieurs unités locales, les travailleurs provisoirement détachés, ceux qui n'ont pas de lieu de travail fixe ainsi que les travailleurs à domicile, sont affectés à l'unité locale dont ils relèvent administrativement. L'activité économique est l'activité principale de l'unité locale (l'activité générant le plus grand chiffre d'affaires ou, à défaut, rassemblant le plus grand nombre de travailleurs). La subdivision s'opère conformément à la nomenclature statistique des activités économiques NACE-BEL 2008. Aucune observation statistique ne porte sur la profession ou la fonction que les travailleurs exercent individuellement.

2. **La brochure « Emploi salarié »** correspond aux statistiques trimestrielles sur l'emploi salarié (travailleurs occupés, postes de travail, volume de travail en équivalent temps plein). Le champ d'observation est seulement limité aux travailleurs qui doivent être déclarés à l'ONSS. La statistique du nombre de travailleurs occupés repose sur l'élimination des doubles comptages issus des multiples prestations d'un même travailleur en fin de trimestre. Lorsqu'un travailleur exécute plusieurs contrats de travail simultanés en fin de trimestre, il ne sera comptabilisé qu'une fois et les caractéristiques, liées à l'employeur et à la prestation, qui lui seront attribuées seront celles de la prestation principale. Dans le cas de plusieurs contrats de travail simultanés, il est pris comme prestation principale celle qui (critères en ordre décroissant de priorité) correspondra à une occupation à temps plein, représentera le salaire brut le plus élevé, générera le volume de travail le plus important, contiendra le plus grand nombre de journées assimilées. La répartition des travailleurs occupés s'effectue selon leur résidence principale connue au dernier jour du trimestre dans le Registre national des personnes physiques et les registres complémentaires de la BCSS (Banque Carrefour de la Sécurité Sociale). Pour l'activité économique, la répartition des travailleurs occupés a lieu d'après l'activité principale de l'employeur auprès de qui la prestation principale est fournie. Aucune observation statistique ne porte sur la profession ou la fonction que les travailleurs exercent individuellement. L'activité principale de l'employeur est l'activité générant le plus grand chiffre d'affaires ou, à défaut, rassemblant le plus grand nombre de travailleurs. La subdivision s'opère conformément à la nomenclature statistique des activités économiques utilisée dans l'Union européenne, le code NACE-BEL 2008.

### Les statistiques des personnes assujetties au statut social des travailleurs indépendants de l'INASTI

Le recueil statistique des personnes assujetties au statut social des travailleurs indépendants de l'INASTI donne le nombre de personnes exerçant une activité professionnelle en tant que travailleur indépendant ou aidant, et ce aussi bien à titre principal que complémentaire. La statistique des travailleurs indépendants est donnée au 31 décembre de chaque année depuis 1970. Par travailleur indépendant, il faut entendre toute personne physique qui exerce, en Belgique, une activité professionnelle en raison de laquelle elle n'est pas engagée dans les liens d'un contrat de travail ou d'un statut. Est assujettie en qualité d'aidant au statut social des indépendants, toute personne qui, en Belgique, assiste ou supplée un travailleur indépendant dans l'exercice de sa profession, sans être engagée envers lui par un contrat de travail. Le statut du conjoint aidant est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les étudiants qui exercent une activité indépendante peuvent bénéficier du statut d'étudiant-indépendant. L'activité de travailleur indépendant est dite complémentaire lorsqu'elle est exercée parallèlement à une autre activité professionnelle qui est dite principale et est habituellement exercée dans un lien de subordination. La répartition géographique des travailleurs indépendants est effectuée d'après l'adresse officielle (domicile) ou l'adresse indiquée par les assujettis, laquelle ne correspond pas nécessairement au lieu où l'activité professionnelle est exercée. Les codes d'activité professionnelle sont propres à l'INASTI et adaptés aux activités des travailleurs indépendants. Lorsqu'un même assujetti exerce plusieurs activités professionnelles, un seul code apparaît, celui de l'activité à laquelle l'assujetti consacre le plus de temps.

# SITUATION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI WALLON

## Statistiques mensuelles

**Décembre 2022**

Forem  
Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi  
Boulevard Tirou, 104 - 6000 Charleroi  
<https://www.leforem.be>

Ce recueil statistique a été réalisé par le service Veille, analyse et prospective du marché de l'emploi

Mise à jour et rédaction : Fabienne DEBECKER, Sosthène MANIRAKIZA

Direction : Jean-Marc MANFRON

Éditeur responsable : Marie-Kristine VANBOCKESTAL

**forem**